Palais des congrès de **Montréal**

01 Mission et valeurs
02 Faits saillants 2007-2008
03 Faits saillants par trimestre
04 Lettres
06 Message du président-directeur général
09 La gouvernance
15 La direction
16 Les responsabilités sociales
16 - Les ressources humaines
18 - Les pratiques écoresponsables
20 Le suivi du plan stratégique 2007-2010
20 - Choix stratégique 1 : la croissance
22 - Choix stratégique 2 : la productivité
24 Revue de l'année : Performance globale
30 Revue de l'année : Marché des congrès
34 Revue de l'année : Marché des expositions
38 Revue de l'année : Marché des réunions, galas et événements spéciaux
41 Déclaration du président-directeur général
42 Rapport de la direction
43 Rapport du vérificateur
44 États financiers
62 Annexe 1 - Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration
64 Annexe 2 - Code d'éthique des employés
68 Index des tableaux et des graphiques

VALEURS

Offrant des services de qualité, un environnement exceptionnel et une expérience inoubliable à l'ensemble de ses clients et de ses visiteurs, la Société du Palais des congrès de Montréal entend promouvoir ces valeurs dans l'accomplissement de sa mission.

L'EXCELLENCE

Nous croyons en l'excellence, une valeur essentielle tant pour notre personnel que pour nos services et nos équipements.

LA CONFIANCE

Nous croyons en l'importance d'établir, avec nos clients, nos employés et nos partenaires, des relations basées sur la confiance mutuelle.

LE RESPECT

Nous croyons en l'ouverture d'esprit. Nous travaillons dans le respect des individus, des entreprises et des besoins qu'ils expriment.

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Nous croyons en la richesse du travail d'équipe, avec nos clients comme avec nos partenaires et nos fournisseurs.

L'INTÉGRITÉ

Nous croyons en la nécessité de faire preuve d'intégrité et d'éthique dans toutes les sphères de nos activités et à tous les échelons.

FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE

PREMIER TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

SBS 13th Annual Conference & Exhibition Society for Biomolecular Sciences (CI)

CIM Montreal 2007 / Canadian Institute of Mining, Metallurgy & Petroleum (CC)

Journées dentaires internationales du Québec / Ordre des dentistes du Québec (CQ)

17th Scientific Meeting of the International Bone and Mineral Society (IBMS) / International Bone and Mineral Society (CI)

ASME Turbo Expo 2007 / ASME International Gas Turbine Institute (CA)

Répartition des espaces occupés

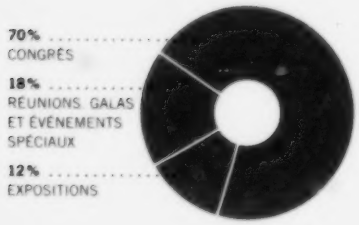

DEUXIÈME TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

2007 World Education Congress / Meeting Professionals International (CA)

19th Meeting of the Parties to the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer / Meeting of the Parties to the Montreal Protocol (CI)

ICT XI – International Congress of Toxicology / International Union of Toxicology (CI)

89th Annual Optimist International Convention / Optimist International (CA)

International Surgical Week ISW 2007 / International Society of Surgery (CI)

Répartition des espaces occupés

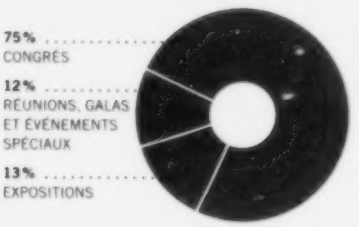

TROISIÈME TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Salon du printemps 2008 / RONA Inc. (EC)

Annual North American Convention / Best Western International, Inc. (CA)

Esthétique Spa International (EC)

OOPSLA 2007 / Association for Computing Machinery – ACM OOPSLA (CA)

MESA 2007 Annual Meeting / MESA – Middle East Studies Association of North America (CA)

Répartition des espaces occupés

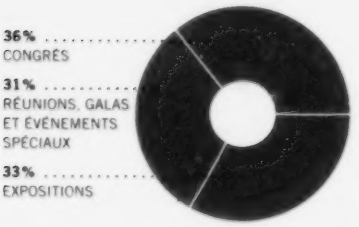

QUATRIÈME TRIMESTRE
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Le Salon de l'Auto 2008 (EP)

Le Salon de la Moto 2008 / MMIC-Motorcycle & Moped Industry Council (EP)

Salon de la beauté et de la coiffure / Allied Beauty Association (EC)

94th Annual Meeting and EXFOR 2008 / Pulp and Paper Technical Association of Canada (CC)

Salon des vins et spiritueux de Montréal (EP)

Répartition des espaces occupés

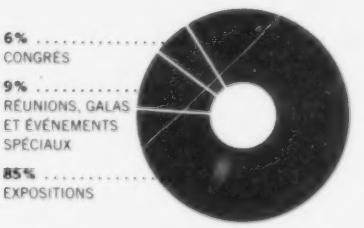

(CI) Congrès international (CC) Congrès canadien (CA) Congrès américain (CQ) Congrès québécois
(EC) Exposition commerciale (EP) Exposition publique

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Raymond Bachand
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme
Ministre responsable de la région de Montréal

LETTRE AU MINISTRE DU TOURISME

Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme
Ministre responsable de la région de Montréal
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec)
G1R 2B5

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment vérifiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

L'année 2007-2008 a été une année de travail assidu pour la Société du Palais des congrès de Montréal. Une année où les pratiques de gouvernance ont été implantées selon la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, une année où les actions identifiées au plan stratégique 2007-2010 ont évolué d'une façon considérable.

La Société dans son ensemble a clairement mis le cap sur la croissance et la productivité. Il en est résulté une excellente année sur le plan des résultats, toutes les cibles établies au budget ayant été atteintes, voire dépassées. Au chapitre des opérations, nous avons réalisé une bonne performance tout en effectuant un contrôle rigoureux des coûts. De plus, notre plan d'économie d'énergie continue à produire des résultats exceptionnels.

Cette année, nous avons démontré que le positionnement du Palais comme un espace multifonctionnel accueillant une grande diversité d'événements était le bon. En effet, même si nous avons accueilli moins de congrès que l'année précédente, nous avons réussi à maintenir le même niveau de revenus autonomes soit 16,9 millions de dollars. Les trois marchés dans lesquels la Société évolue – congrès, expositions, et réunions, galas et événements spéciaux – ont contribué aux résultats de façon différente que par le passé. En fait, nous avons réussi à combler le manque à gagner du marché des congrès, aux prises avec une conjoncture extrêmement difficile, par de très bons résultats sur les deux autres marchés. Nous entrevoyons le même genre de scénario pour les deux prochaines années car, même s'il est prématuré toutefois de parler de reprise, c'est en 2010 que le carnet de commandes s'améliore dans le marché des congrès, qui s'était écroulé à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et qui est aujourd'hui aux prises avec des facteurs économiques hors de notre contrôle.

En 2007-2008, la Société a accueilli 230 événements, soit 15 de plus que l'année dernière. Le nombre de participants a également été en hausse passant de 601 354 personnes à 610 058. Le fait que nous ayons eu moins de congrès se traduit par une baisse du nombre de nuitées et des retombées économiques. Les activités qui ont eu lieu au Palais ont généré 144 042 nuitées et des retombées économiques de l'ordre de 126 millions de dollars.

LES NOUVELLES RÈGLES DE GOUVERNANCE SONT EN PLACE

L'année 2007-2008 a été très importante sur le plan de la gouvernance. Depuis deux ans, nous avons terminé beaucoup de travaux préparatoires et mis en place de nouvelles pratiques, devançant ainsi les exigences législatives. Nous étions donc prêts à faire face à nos obligations lorsque le projet de loi n° 16 a été présenté à l'Assemblée nationale à la fin de l'année 2007.

Tous les membres du conseil d'administration ont pris leur nouveau rôle très au sérieux. Certains membres ont pu parfaire leurs connaissances dans le domaine en suivant une formation qui leur a permis d'obtenir leur certification universitaire en gouvernance de sociétés en qualité d'administrateur de sociétés certifié (ASC).

Conformément à la loi, les comités émanant du conseil – les comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et des ressources humaines – se sont mis au travail et les détails de leurs travaux sont décrits dans ces pages. En ce qui a trait à la séparation des fonctions du président du conseil et du président-directeur général, le comité des ressources humaines a procédé à l'élaboration des profils des deux postes et en a recommandé l'adoption au conseil.

Par ailleurs, nous avons mis un grand soin à présenter le présent rapport annuel conformément aux exigences de la loi portant sur la reddition des comptes.

LA MISE EN ROUTE DE L'AN 1 DU PLAN STRATÉGIQUE 2007-2010

L'année 2007-2008 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société, basé sur la croissance et la productivité. Le bilan de l'année démontre que les axes d'intervention définis sont pertinents et que le plan stratégique demeure un guide efficace pour 2008-2009. Selon ce plan, la proximité-client constitue le positionnement stratégique à partir duquel nous emprunterons ces deux voies de la croissance et de la productivité.

Sur l'ensemble des axes d'intervention, un tiers a été réalisé et la moitié est en cours de réalisation. Les axes non entamés en 2007-2008 le seront au cours de l'année 2008-2009.

D'importantes avancées ont été faites cette année en regard du plan stratégique. En voici quelques-unes et non des moindres :

- la finalisation de la restructuration de la Direction des ventes ;
- la mise sur pied d'une nouvelle Direction du marketing et des communications ;
- le travail de consultation auprès des Ambassadeurs Accrédités du Palais dans le but de tirer profit des alliances existantes ;

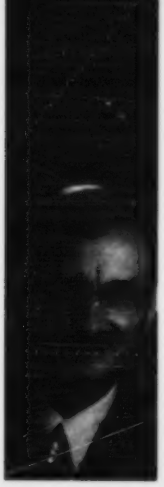

L'année 2007-2008 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société, basé sur la croissance et la productivité.

- la signature d'un nouveau contrat avec le traiteur exclusif du Palais, prévoyant une augmentation du pourcentage des redevances et un encadrement qui permettra la venue de traiteurs externes dans le cadre de certains événements ;
- la préparation du plan de continuité en cas de pandémie ;
- la mise sur pied de programmes de mobilisation en gestion du changement auprès de l'ensemble des employés ;
- la révision des processus d'acquisition et de gestion des contrats ;
- l'analyse des résultats de l'évaluation de la satisfaction de la clientèle ;
- l'élaboration d'un plan de maintien des actifs ;
- la poursuite du programme d'économies d'énergie ;
- la mise en place d'un programme d'organisation d'événements écoresponsables ;
- le développement et l'implantation d'indicateurs de performance financiers et non financiers reliés à nos opérations ;
- l'élaboration d'un plan financier de trois ans pour guider nos actions en vue d'atteindre l'équilibre financier.

Au cours de l'année qui viendra, nous aurons à réfléchir à l'avenir afin de proposer au gouvernement de nouvelles recommandations pour le plan stratégique 2010-2013.

UN AVENIR TOUJOURS PRÉSENT

Alors que nous vaquons à nos occupations quotidiennes, nous gardons en tête l'avenir et les défis qu'il nous présente. C'est pourquoi nous avons mis sur pied une nouvelle approche de gestion par projet qui établit les priorités sous lesquelles sont regroupées toutes les actions à accomplir.

Guidée par cette vision d'avenir en plus de gérer le quotidien de façon optimale, nous nous assurons d'être bien outillés pour assurer la croissance de la Société sur les différents marchés.

Ainsi, nous nous sommes assurés de répondre aux attentes gouvernementales en matière de gouvernance, de relève, d'évaluation de la satisfaction de la clientèle et de développement durable.

25 ANS DE COLLABORATION À CÉLÉBRER

La fin de l'année 2007-2008 a été marquée par le début de la programmation célébrant le 25e anniversaire du Palais, lancée à l'occasion du Gala Reconnaissance le 19 mars 2008.

Plus qu'un retour sur un parcours de 25 ans jalonné de temps forts et d'étapes décisives, cette soirée a été placée sous le signe de la collaboration entre le Palais et ses différents partenaires.

Sans le soutien indéfectible de ces alliés, le Palais ne pourrait afficher d'aussi bons résultats. Nous ne pouvons passer sous silence le partenariat que nous entretenons depuis des années avec Tourisme Montréal : c'est en effet un modèle unique de collaboration que nous souhaitons voir grandir et évoluer vers un partenariat solide et durable qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté.

Nous tenons également à souligner l'appui quotidien de nos partenaires dans le travail de promotion de la métropole : le ministère du Tourisme, la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International nous apportent soutien et conseils dans nos actions d'aujourd'hui et nos réflexions de demain.

Nous savons d'où nous venons, nous savons également ce qu'il nous reste à faire.

Cette cohésion entre les forces vives qui gravitent autour du Palais nous permet de réaliser des événements exceptionnels tels que le World Education Congress de Meeting Professionals International (MPI), qui restera un modèle de collaboration pour les années à venir.

À nos employés et à nos fournisseurs, un grand merci. C'est grâce à leur travail appliqué et leur bonne entente que nous arrivons à maintenir la Société sur la voie de la réussite et à entrevoir l'avenir avec confiance.

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général
Société du Palais des congrès de Montréal

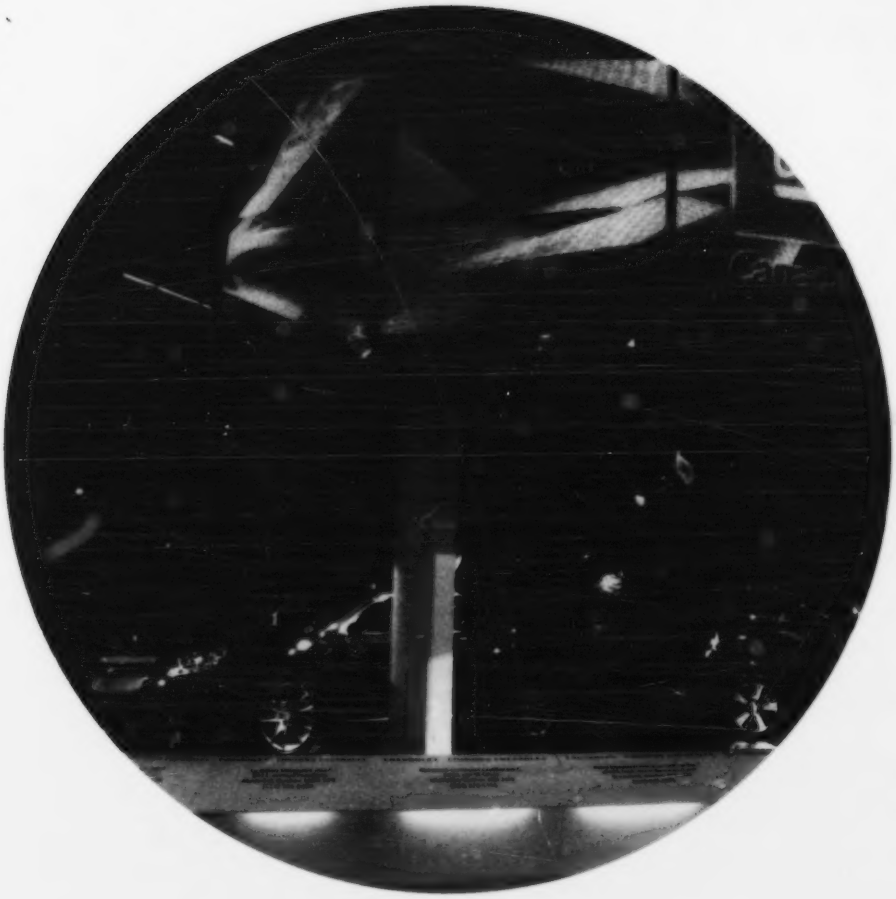

Fin 2007, le projet de loi modifiant la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec et la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal a été présenté à l'Assemblée nationale. Celui-ci a notamment pour objet d'assujettir la Société du Palais des congrès de Montréal à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance.

Ces nouvelles règles de gouvernance visent notamment :

- la composition du conseil d'administration et les règles de nomination de leurs membres ;
- la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de celle de président-directeur général ;
- le fonctionnement du conseil d'administration ;
- la constitution de trois comités relevant du conseil ;
- la divulgation et la publication de renseignements.

Au cours de l'année 2007-2008, beaucoup de travail préparatoire a été effectué et l'implantation progressive des pratiques de bonne gouvernance a été réalisée.

La séparation des fonctions de président du conseil et de président-directeur général reste à faire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 10 membres, le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de la Société avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ces opérations. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et une réunion spéciale. De plus, les membres du conseil se sont réunis à deux occasions pour discuter des enjeux stratégiques et financiers de la Société et de leur impact sur l'orientation des priorités et des stratégies de vente.

Au cours des réunions régulières du conseil, les membres ont entériné l'octroi de contrats relatifs au programme de maintien des actifs de la Société et adopté diverses résolutions d'ordre administratif, dont principalement l'octroi d'un contrat de concession alimentaire et le refinancement d'une dette à long terme échue au cours de l'année. Ils ont également adopté la politique d'affectation et d'utilisation de l'excédent et la politique de disposition d'actifs, le mandat et profil du président du conseil puis approuvé les états financiers et le budget. Finalement, lors d'une réunion spéciale, ils ont adopté le mandat et profil du président-directeur général.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAUL SAINT-JACQUES [1]
DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : FÉVRIER 2000
Fin de mandat : Février 2011

Paul Saint-Jacques est président-directeur général du Palais des congrès de Montréal depuis 2000. Urbaniste de formation, il est devenu administrateur dans la haute fonction publique québécoise en 1996 après avoir travaillé 20 ans dans le domaine de la consultation. M. Saint-Jacques siège également aux conseils d'administration de Tourisme Montréal, du Technopôle Ville-Marie et de l'Association Internationale des Palais de Congrès (AIPC).

FRANCINE CHAMPOUX [2]
Date de nomination au conseil d'administration : Novembre 2006
Fin de mandat : Novembre 2008

Francine Champoux est présidente de la société Strataide inc. Détentrice d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et d'un diplôme de deuxième cycle en administration sociale, Mme Champoux a fait carrière comme gestionnaire dans des sociétés privées et publiques et des organismes sans but lucratif. En plus de siéger au conseil d'administration du Palais des congrès de Montréal depuis 2006, elle est également membre du comité d'analyses stratégiques « Affaires sociales » de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain ainsi que du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif du secteur de la culture, Les filles électriques. Elle effectue actuellement sa certification au Collège des administrateurs de sociétés.

MICHÈLE DESJARDINS [3]
Date de nomination au conseil d'administration : Décembre 2006
Fin de mandat : Décembre 2008

Michèle Desjardins, diplômée de l'Université Laval en sciences appliquées, option génie forestier, ainsi qu'en administration des affaires (MBA), est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de l'Institute of Certified Management (IMC). Présidente de Consultants Koby inc. depuis 1998, elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction générale à l'Institut de l'entreprise familiale, Price Waterhouse et Papiers Inter-Cité ltée. Elle est membre du conseil d'administration de Quebecor World inc. (où elle agit au sein des comités de restructuration, de retraite et des ressources humaines et compensation) et membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Mont-Sinaï.

CAROL A. FITZWILLIAM [4]
Date de nomination au conseil d'administration : Novembre 2006
Fin de mandat : Novembre 2008

Membre du Barreau du Québec, Carol A. Fitzwilliam est avocate et présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle pratique le droit depuis 1978.

Dr PAVEL HAMET [5]
Date de nomination au conseil d'administration : Août 2000
Fin de mandat : Décembre 2008

Dr Pavel Hamet est diplômé en médecine de l'Université Charles de Prague et en médecine expérimentale de l'Université McGill. Il est professeur au Département de médecine de l'Université de Montréal, titulaire d'une Chaire de recherche du Canada en génomique prédictive et chef du Service de médecine génique du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Ambassadeur Accrédité du Palais, Dr Hamet est également directeur du Laboratoire de médecine moléculaire de l'Hôtel-Dieu de Montréal et membre du conseil d'administration des entreprises et organismes suivants : le centre d'entrepreneurship HEC-Polytechnique-Université de Montréal, le centre d'entreprises et d'innovation de Montréal, les Instituts de recherche en santé du Canada, Innodia inc., les Amis de l'Institut canadien de recherche en santé, l'Institut national de la recherche scientifique (gouvernement du Québec) et la Cité de la Biotech.

SUZANNE LANDRY [6]
Date de nomination au conseil d'administration : Décembre 2006
Fin de mandat : Décembre 2008

Suzanne Landry Ph. D., M. Fisc., FCA, FCMA est professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon à HEC Montréal et codirectrice du programme de maîtrise en droit, option fiscalité et responsable pédagogique du DESS en fiscalité. Avant de se joindre à HEC Montréal, elle a été professeure à l'ESG-UQÀM et à l'Université Laval, a travaillé pour une PME familiale à titre de contrôleur et au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) en certification et en fiscalité. Elle est aujourd'hui associée universitaire auprès de cette firme. M[me] Landry est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec. Elle siège au conseil d'administration du Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec et est également membre du comité sur les orientations stratégiques de cet organisme. Elle est éditrice de la *Revue de planification fiscale et successorale* de l'Association de planification fiscale et financière.

CHARLES LAPOINTE [7]
Date de nomination au conseil d'administration : Décembre 1990
Fin de mandat : Novembre 2008

Charles Lapointe est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal – Tourisme Montréal depuis 1989. Au préalable, il a été membre de la Chambre des communes de 1974 à 1984, ayant occupé diverses fonctions ministérielles. Il détient une licence en histoire de l'Université Laval. Grand Ambassadeur du Palais, il est également membre du conseil d'administration du Musée des Beaux-Arts de Montréal, d'Aéroports de Montréal, du Partenariat du Quartier des spectacles et de la Société du Havre de Montréal.

CLAUDE LIBOIRON [8]
Date de nomination au conseil d'administration : Juin 2004
Fin de mandat : Novembre 2008

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Groupe Teknika – HBA où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.

MIRABEL PAQUETTE [9]
Date de nomination au conseil d'administration : Décembre 2004
Fin de mandat : Décembre 2008

Détentrice d'un baccalauréat en gestion de HEC Montréal depuis 1995, Mirabel Paquette est directrice du marketing et des communications pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. Elle est également présidente du conseil d'administration de l'association des diplômés de HEC Montréal et présidente du conseil d'administration de la Fondation du Pensionnat-du-Saint-Nom-de-Marie.

DONAT TADDEO [10]
Date de nomination au conseil d'administration : Juin 2004
Fin de mandat : Novembre 2008

Diplômé de Stanford University et de l'University of Southern California, Donat Taddeo est président-directeur général de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Délégué du Québec à Rome pendant quatre ans, il a également été tour à tour doyen de la Faculté de lettres et de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia. Celui-ci est également membre du conseil d'administration de la Fondation MAB-Mackay et de celui de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité de vérification.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition : Michèle Desjardins, présidente, Charles Lapointe et Donat Taddeo

Mandat : Selon la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés, pour la conduite des affaires de la Société. Il doit également élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que des critères d'évaluation des membres du conseil et des comités. En cours d'année, il s'est doté de méthodes d'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités et a procédé à ces diverses évaluations.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2007-2008. Il a notamment :

- établi son programme d'activités sur un horizon de deux ans ;
- élaboré le profil du conseil d'administration et le profil de compétence et d'expérience des membres et recommandé leur adoption au conseil ;
- examiné et discuté des critères et des modalités d'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités ainsi que de la contribution des membres en vue d'une recommandation au conseil ;
- examiné la question d'une politique de diffusion de l'information de la Société et d'une ligne éditoriale des messages du conseil ;
- fait des recommandations quant au cadre des réunions du conseil ;
- évalué et recommandé un soutien aux travaux des comités du conseil.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, Francine Champoux et Mirabel Paquette

Mandat : La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général ainsi que des critères pour son évaluation par le président du conseil. Le comité doit également contribuer à la sélection des dirigeants nommés par la Société et établir un programme de planification de leur relève.

Activités : le comité des ressources humaines s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2007-2008. Il a notamment :

- élaboré son programme d'activités pour l'année ;
- recommandé au conseil d'approuver la révision salariale du personnel cadre et du personnel non syndiqué pour 2007-2008 ;
- examiné la question de la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général ;
- élaboré les profils du président du conseil et du président-directeur général et recommandé leur adoption au conseil ;
- examiné le plan de relève des employés de la Société ;
- examiné la rémunération et les échelles salariales du personnel cadre de la Société.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Composition : Suzanne Landry, présidente, Pavel Hamet et Claude Liboiron

Mandat : En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de vérification a pour principales fonctions d'approuver le plan annuel de vérification interne, de s'assurer de la mise en place d'un plan pour une utilisation optimale des ressources de la Société et d'en faire le suivi, de veiller à l'établissement des mécanismes de contrôle interne et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en place d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société qui est portée à son attention, examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités : le comité de vérification s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2007-2008. Il a notamment :

- examiné le plan quinquennal 2007-2008 à 2011-2012 ;
- pris connaissance des états financiers au 31 mars 2007 et recommandé leur adoption au conseil d'administration ;
- examiné le rapport du vérificateur général du Québec pour la même période ;
- recommandé au conseil d'administration l'approbation de la Politique d'affectation et d'utilisation de l'excédent cumulé et de la politique de disposition des actifs après analyse ;
- analysé les principaux risques auxquels est soumise la Société en vue de l'élaboration d'une politique de gestion de risques ;
- pris connaissance des états financiers et des indicateurs de performance des 1er, 2e et 3e trimestres de l'année courante ;
- examiné la question des placements temporaires dont celui de 4,5 millions de dollars détenus par la Société dans les papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) ;
- pris connaissance du suivi des améliorations du contrôle, soulevées par le vérificateur général du Québec au 31 mars 2007 ;
- examiné le plan de vérification des états financiers au 31 mars 2008, présenté par le vérificateur général du Québec ;
- examiné et recommandé au conseil d'administration l'approbation du budget 2008-2009.

LA PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 89 % au cours de l'année 2007-2008.

	Réunions				
	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité de vérification
Nom	Ordinaires (6)	Spéciale (1)	(sur 6 réunions)	(sur 6 réunions)	(sur 6 réunions)
Francine Champoux	6	1	-	5	-
Michèle Desjardins	6	1	6	-	-
Carol A. Fitzwilliam	6	1	-	6	-
Pavel Hamet	6	0	-	-	5
Suzanne Landry	6	1	-	-	6
Charles Lapointe	4	1	3	-	-
Claude Liboiron	5	1	-	-	5
Mirabel Paquette	6	1	-	5	-
Paul Saint-Jacques	6	-	6	6	6
Donat Taddeo	6	1	5	-	-

LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir Annexe 1 en page 62).

LA RÉMUNÉRATION DES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom et fonction	Salaire	Boni
Paul Saint-Jacques Président-directeur général	161 410 $	12 913 $
André Saucier Directeur des finances et de l'administration	111 606 $	5 000 $
Robert Cazelais Directeur des ventes	106 714 $	S/O
Mario Poirier Directeur de l'immeuble	103 596 $	5 000 $
Francine Forest Directrice de la production	100 744 $	3 000 $

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

En qualité de société d'État, la Société n'a pas à payer d'honoraires pour la vérification effectuée par le vérificateur général du Québec.

Notre défi : assurer la croissance et améliorer la productivité de notre organisation en maintenant notre proximité-client.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION AU 31 MARS 2008

PAUL SAINT-JACQUES
Président directeur général

ROBERT CAZELAIS
Directeur des ventes

FRANCINE FOREST
Directrice de la production

CHRYSTINE LORTIE-LUX
Directrice du marketing et des communications

JACINTHE MAUGER
Directrice des ressources humaines

MARIO POIRIER
Directeur de l'immeuble

ANDRÉ SAUCIER
Directeur des finances et de l'administration

ANDRÉ TARDIF
Directeur de l'exploitation

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2008

JACQUES ALLAIN
Chef de service
Aménagement et immobilisations

ROBERT CHARRON
Chef de service
Services et services aux usagers

RAYMOND GRAY
Chef de service
Entretien spécialisé

MICHEL HUNEAULT
Chef de service
Informatique

LES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF PAR SEXE ET PAR GROUPE D'APPARTENANCE

La Société emploie 107 employés réguliers répartis entre 60 % de femmes et 40 % d'hommes.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2008

Employés réguliers	Hommes	Femmes	TOTAL
Syndiqués réguliers	33	52	85
Non syndiqués	0	4	4
Cadres	10	8	18
TOTAL	43	64	107

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF À L'ÉVÉNEMENT AU 31 MARS 2008

Employés à l'événement	Hommes	Femmes	TOTAL
Syndiqués	46	54	100
ETC*	17	19	36

* Nombre d'emplois équivalents en temps complet (ETC)

LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉQUILIBRE DES EMPLOYÉS

La Société propose à ses employés divers programmes pour favoriser leur bien-être et l'équilibre entre travail et vie privée.

- *Programme d'aide aux employés* : depuis 1991, la Société offre d'aider tout employé régulier à faire face à des difficultés. Dans le cadre de ce programme, un employé qui le désire peut rencontrer confidentiellement, à l'extérieur de son milieu de travail, un conseiller qui pourra l'aider à résoudre ses problèmes personnels. Un service téléphonique d'évaluation, d'information et de référence est également offert. Au cours de la dernière année, près d'un employé sur cinq s'est prévalu de l'aide offerte dans le cadre de ce programme.
- *Programme de vélos en libre service* : en collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport, la Société a mis à la disposition des employés deux vélos en libre service sans frais pour leur permettre de se déplacer à proximité du Palais.
- *Horaires variables* : depuis plusieurs années, afin de soutenir ses employés en matière de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, la Société offre l'horaire variable avec plages horaires fixes.
- *Programme sur le tabac* : en plus d'offrir un environnement de travail exempt de fumée, la Société consent à fournir une aide financière pour le remboursement partiel d'un traitement visant à aider un employé qui le souhaite à arrêter de fumer.

LA FORMATION DES EMPLOYÉS ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le plan de formation de la dernière année a priorisé les besoins de formation dans les domaines suivants :

- *Accueil des personnes handicapées* : plusieurs employés affectés directement aux événements ont été formés par une firme spécialisée sur l'accueil et les services offerts aux personnes handicapées. Une formation à l'interne a été préparée afin que les employés possèdent une information à jour des accès et des services conçus pour les personnes handicapées, tels que la circulation dans les espaces publics, les services particuliers, les ascenseurs et les stationnements. Cette formation sera maintenue de façon continue pour les nouveaux employés.

- *Planification stratégique des ventes* : en lien avec le plan stratégique, un programme de formation spécialisée en matière de planification des ventes a été élaboré pour l'équipe de la direction des ventes.

- *Volet technologique* : plusieurs employés ont bénéficié d'une formation technique sur des nouvelles technologies ou des logiciels spécialisés.

Au total, 123 employés ont reçu de la formation. Cette année, 1,1 % de la masse salariale a été consacrée à la formation. Sur les trois dernières années, le pourcentage de la masse salariale utilisée est en moyenne de 1,4 %.

LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La Société a fait des efforts particuliers en matière de santé et de sécurité du travail en 2007-2008, à savoir :

- *Vaccination contre l'hépatite B* : tous les superviseurs en sécurité ont été vaccinés contre l'hépatite B.

- *Utilisation des plateformes élévatrices* : une formation spécialisée a été offerte aux employés désignés sur l'utilisation des plateformes élévatrices en fonction de l'accrochage.

- *Accréditation en gréage* : deux employés ont été accrédités en mode gréage à l'interne.

LA RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DES EMPLOYÉS

Un événement de reconnaissance des années de service des employés a eu lieu en mai 2007. Au total, 37 employés ont été honorés lors de cet événement visant à souligner leurs 5, 10, 15, 20 et même 25 ans de service.

LA GESTION DE LA PERFORMANCE

La Société a amorcé le processus de gestion de la performance. L'équipe du marketing et des communications et celle des ventes se sont portées volontaires comme groupes témoins. Elles ont également participé à la définition des objectifs de cette nouvelle initiative en ressources humaines.

EXIGENCES LÉGISLATIVES

Politique linguistique :

- Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société, adoptée en 2000, définit des règles qui doivent être respectées par tous les employés, sans exception.
- Le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille à l'application de la politique et organise annuellement une activité visant à sensibiliser les employés à ce sujet. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et nos employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information :

- La Société accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle détient tant à l'égard de son personnel que de sa clientèle. La Société s'assure que l'accès et l'utilisation des informations à caractère personnel se limite aux individus qui en ont besoin dans le cadre de leur travail, à des fins opérationnelles ou administratives obligatoires.
- Au cours de l'année, il y a eu trois demandes d'accès à l'information qui ont été traitées dans les 20 jours prévus par la loi.

Code d'éthique et de déontologie :

- La Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel (voir page 64). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, aucun cas n'a été traité et aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté. Par ailleurs, cette année, les employés ont été invités à relire le code d'éthique.

Programme d'accès à l'égalité :

- En respect aux obligations de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, la Société poursuit la mise en œuvre de son programme avec l'embauche de personnes de minorités visibles ou ethniques et de femmes dans certaines catégories d'emploi.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du vérificateur général du Québec :

- Pour faire suite aux recommandations du vérificateur général du Québec, la Société a poursuivi ses efforts afin d'inventorier toutes ses immobilisations. L'auxiliaire des immobilisations correspond dorénavant aux comptes d'immobilisations au grand livre et il est aussi utilisé pour le calcul de l'amortissement de l'exercice. De plus, la Société s'est dotée d'une politique de disposition des actifs au cours de l'année.
- Également, la Société a entrepris l'actualisation de sa politique de sécurité des systèmes informatiques et compte la diffuser au cours du premier semestre de 2008-2009. Une série de mesures additionnelles a été établie et sera implantée au cours de la prochaine année afin d'accroître le niveau de contrôle interne sur les opérations informatiques, tel que recommandé par le vérificateur général du Québec.
- Finalement, toutes les mesures ont été prises afin de combler les lacunes relevées lors de la dernière vérification en ce qui touche la séparation de tâches, l'intégralité des revenus.

LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Cela fait plusieurs années que la Société a relevé le défi de l'écoresponsabilité. En effet, l'expansion de l'immeuble en 2000-2002 a permis d'intégrer des mesures environnementales afin de réduire la consommation d'énergie. En septembre 2005, la Société a obtenu la certification Visez vert de la Building Owners and Managers Association (BOMA) du Québec, soulignant ainsi les efforts exceptionnels déployés pour améliorer la gestion environnementale du bâtiment. Le Palais a été le troisième centre des congrès du Canada à obtenir cette certification.

VERS LA CERTIFICATION VISEZ VERT PLUS DE BOMA QUÉBEC

En 2007-2008, la Société était dans sa troisième année du programme Visez vert. Les pratiques environnementales conformes aux dix critères de BOMA Québec ont été mises en œuvre dans les domaines suivants :

- réduction de la consommation d'énergie ;
- réduction de la consommation d'eau ;
- gestion des déchets de construction ;
- recyclage ;
- gestion des matières dangereuses ;
- utilisation de matériaux non toxiques et recyclés ;
- gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone ;
- qualité de l'air intérieur ;
- entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné ;
- programme de communications.

Les efforts soutenus dans la mise en œuvre de pratiques écoresponsables favoriseront l'obtention de la certification Visez vert Plus qui figure dans les plans de la Société pour 2008-2009.

RECONNU COMME UN LEADER EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 27 mars 2008, Hydro-Québec a accueilli le Palais au sein de son réseau Écolectrique, groupe sélect de grandes entreprises reconnues comme des leaders en matière d'efficacité énergétique. Ce réseau salue notamment la performance exceptionnelle des clients Grandes entreprises (5 MW et plus, tarif L) qui ont réduit leur consommation d'électricité d'au moins 5 % selon des critères établis. Selon le communiqué d'Hydro-Québec, « la mobilisation du comité d'énergie au Palais des congrès a conduit à la réalisation de mesures d'économie d'électricité qui visaient à rendre plus efficace, entre autres, l'éclairage, le chauffage et la climatisation du bâtiment. Grâce à ces efforts, la consommation d'électricité du Palais des

congrès a été réduite de 15 % par rapport à sa consommation de l'an dernier, ce qui représente près de 4 millions de kWh », soit trois fois plus que la norme de réduction exigée pour obtenir l'accréditation.

AU DELÀ DES NORMES GOUVERNEMENTALES

Dans le cadre de la troisième année de son plan d'économie d'énergie, la Société a réalisé en 2007-2008 des économies d'énergie totales de 20,4 % par rapport à l'année de référence 2004-2005. La Société a ainsi dépassé la cible de 12 % de réduction de consommation d'énergie établie pour les ministères et organismes dans le plan d'amélioration de la performance énergétique du gouvernement du Québec.

INNOVER AVEC LE PROGRAMME ÉCORESPONSABLE

La Société a mis sur pied un programme innovateur d'accompagnement pour ses clients qui désirent mettre sur pied un événement écoresponsable. Pièce maîtresse de ce programme, le guide *Organiser un événement responsable au Palais des congrès de Montréal* est maintenant en ligne au www.congresmtl.com.

Sur l'ensemble des événements qui ont eu lieu au Palais en 2007-2008, environ 10 % ont intégré des pratiques écoresponsables. Trois événements se sont distingués et apparaissent aujourd'hui comme des modèles :

- Au cours du World Education Congress de l'association Meeting Professionals International (MPI), 90 % des matières résiduelles ont été recyclées.
- Le 30e congrès de la Société internationale de limnologie aura été l'occasion de mettre en œuvre un projet pilote en collaboration avec la chaire en environnement de l'Université du Québec à Chicoutimi. L'approche globale de l'organisation du congrès a visé la réduction, la récupération, le recyclage et le compostage des matières utilisées.
- Pendant le Salon du printemps 2008 du Groupe Rona, on a procédé au recyclage des matériaux secs de construction.

MONTRER L'EXEMPLE

La Société partage son expérience en écoresponsabilité en participant à divers groupes de travail et comités :

- *Rédaction d'une norme en gestion des événements écoresponsables* : la Société contribue au financement de cette nouvelle norme et siège au comité consultatif du Bureau de normalisation du Québec.
- *Comité vert de l'industrie touristique montréalaise* : la Société a participé à deux réunions chapeautées par Tourisme Montréal dont les objectifs sont de poursuivre la croissance du développement touristique de Montréal en faisant reconnaître le caractère vert de la ville ainsi que de réduire et compenser l'empreinte environnementale du tourisme.

LE PALAIS À L'HEURE DE LA TERRE

Le 29 mars 2008 entre 20 h et 21 h, la Société a appuyé l'initiative de BOMA Québec en participant à l'événement l'Heure de la Terre. À cette occasion, la lumière dans les bureaux administratifs et dans les espaces non occupés à cette période a été éteinte. Dans le cadre du Salon des vins et spiritueux qui avait lieu à ce moment, l'éclairage a simplement été réduit dans les aires publiques et les locaux occupés, afin d'assurer la sécurité des personnes présentes.

UN TAPIS TOUT NOUVEAU, TOUT ÉCOLO

La Société a procédé au changement de son tapis en 2007-2008. Composé de fibres recyclées à 47,3 % et d'un endos fait à 100 % de caoutchouc recyclé, ce nouveau tapis profitera à la fin de sa vie active d'une cure spéciale permettant à la fibre de servir de nouveau. L'ancien tapis a également été recyclé en fibres réutilisables.

Croissance et productivité constituent les deux orientations retenues dans le plan stratégique 2007-2010. Le plan d'action qui en découle a pour but de permettre à la Société de poursuivre sa croissance dans les trois marchés qu'elle cible et d'améliorer sa productivité sur différents plans.

En 2007-2008, le comité de direction a effectué un suivi serré du plan stratégique, mettant en place les stratégies de développement et les moyens d'action prioritaires établis pour permettre à la Société de maintenir son positionnement dans les années à venir. Globalement, on remarque des réalisations importantes dans tous les axes d'intervention envisagés.

CHOIX STRATÉGIQUE 1 – LA CROISSANCE

POURSUIVRE LA CROISSANCE DANS LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

- *Restructuration de la Direction du marketing et des ventes* : la scission entre la fonction Marketing et la fonction Ventes a été finalisée. La Direction du marketing et des communications s'est dotée d'une nouvelle organisation avec à sa tête une nouvelle directrice et un conseiller principal, apportant ainsi un éclairage marketing aux projets liés au développement et au positionnement. Les rôles ont été segmentés de façon à apporter un soutien aux ventes en matière de développement des marchés d'une part et à assurer le rayonnement du Palais en matière de relations publiques et de relations avec les médias d'autre part.

- *Révision des outils de gestion du calendrier* : amorcée en 2007-2008 et pratiquement terminée, cette révision a permis l'examen des règles de gestion du calendrier, le transfert du calendrier à la Direction des ventes, l'élaboration de critères à l'entrée, d'une grille d'évaluation des événements pressentis et d'objectifs par marché, ainsi que l'examen de la politique de location. Reste à définir les outils de suivi des objectifs, action prévue en 2008-2009.

- *Définition du système de ventes* : un système de ventes a été élaboré de façon à respecter les particularités des différents marchés selon leur nature, leurs besoins et leur approche de commercialisation. La Direction des ventes s'est notamment dotée de nouveaux outils conçus spécialement pour mieux qualifier les clients potentiels, tels qu'une grille de présélection des clients potentiels selon divers critères. Il comporte également des tableaux de bord et des indicateurs de performance.

- *Fidélisation des Ambassadeurs* : l'apport des Ambassadeurs est essentiel à la démarche d'obtention de congrès internationaux. Une série de rencontres avec des Ambassadeurs Accrédités a été entamée en 2007-2008 dans le but ultime d'élaborer un plan d'action pour le Club des Ambassadeurs. Ce plan définira des outils de développement visant à intéresser des porteurs éventuels de candidature et dressera une liste de privilèges offerts aux membres pour créer un véritable sentiment d'appartenance au Club. La première réalisation concrète émanant de ces groupes de discussion est la création d'un Salon des Ambassadeurs. En effet, la salle 730 est mise à la disposition des Ambassadeurs gratuitement à des fins professionnelles.

- *Bonification du Gala Reconnaissance 2008* : des efforts considérables ont été déployés pour élargir la liste d'invités à un plus grand nombre de gens d'affaires, d'universitaires et de personnalités influentes ayant le potentiel de devenir Ambassadeurs ou relayeurs privilégiés d'information. Un travail important de maillage a également été réalisé. Placé sous le signe du 25e anniversaire du Palais, le gala a connu un franc succès, affichant une hausse de 26 % de participants.

- *Poursuite de la collaboration avec Tourisme Montréal* : afin de revoir et d'harmoniser les façons de faire respectives sur le marché international et sur le marché américain, une revue de la collaboration a été entamée. Déjà, un meilleur partage des informations a été mis en place.

POURSUIVRE LA CROISSANCE GRÂCE AUX DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS

- *Signature d'un nouveau contrat avec le concessionnaire alimentaire* : négocié dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'offre globale de services adaptée, ce nouveau contrat prévoit, entre autres, l'augmentation de la redevance et la mise en place de normes de qualité reliées à la prestation de service.

- *Ouverture des salles 210 et 230, du foyer 200B et de l'Atrium à des traiteurs externes* : ceci est un projet majeur en développement de produits. Il a fait l'objet d'une réflexion approfondie et d'une planification rigoureuse. Les étapes suivantes ont été complétées : présentation de la mesure des risques au conseil d'administration, élaboration d'une politique, de règlements et de critères d'acceptation, évaluation d'un point de vue juridique en regard des privilèges du traiteur exclusif, interprétation d'utilisation d'un deuxième permis d'alcool, étude de marché, évaluation technique et étude de faisabilité, rencontres avec des acteurs du milieu, analyse tarifaire. Cette proposition a été reçue positivement par le conseil d'administration, les clients et les les traiteurs consultés. La mise en marché de ce nouveau produit est prévue au deuxième semestre 2008-2009.

- *Nouvelle billetterie informatisée pour les salons publics* : mise en place à l'automne 2007, la billetterie informatisée permet la personnalisation des billets et le contrôle plus efficace des billets avec validation. Il s'agit donc d'une amélioration de la performance sur les plans des opérations, de la gestion et du contrôle des billets. L'implantation de ce système en 2007-2008 permet d'entrevoir l'avenir avec la validation des billets par lecteur optique à l'entrée et l'émission de billets électroniques par Internet.

- *Services sans fil à la carte* : le service sans fil est offert avec des accès limités selon les besoins. Depuis le mois de décembre 2007, les visiteurs peuvent accéder à internet sans fil dans certaines zones publiques (5e étage Ouest, hall Viger, cafétéria) grâce à un tarif à la carte. Les exposants ont accès à ce service additionnel à un tarif forfaitaire plus abordable que l'accès internet filaire.

- *Introduction d'une démarche écoresponsable et adhésion des fournisseurs* : la création d'une fiche-conseil a permis de faciliter la démarche des clients et des fournisseurs, notamment en ce qui a trait au respect de procédures et des modalités d'opérations nouvellement créées (par ex., protection des nouveaux tapis, traitement des matières résiduelles pendant les événements)

- *Suite de la mise en marché de la galerie commerciale* : l'élaboration d'un plan de promotion a été amorcée en lien avec les besoins des commerçants et en réponse aux objectifs de la Société en matière d'offre commerciale. Le taux de vacance des espaces commerciaux au 31 mars 2008 est de 9,3 %.

- *Mise en ligne du nouveau site internet www.congresmtl.com* : afin de répondre aux objectifs de développement en matière de congrès internationaux, le site internet a connu une refonte majeure. Plus dynamique et plus convivial, il permet également à l'internaute d'accéder à du contenu selon sa sphère d'intérêt (visiteurs, planificateurs, exposants).

- *Développement de plans 3-D* : cet outil interactif permet au client de visualiser l'espace consacré à son événement à l'aide de modèles tridimensionnels placés dans un contexte global d'étage.

CHOIX STRATÉGIQUE 2 – LA PRODUCTIVITÉ

ASSURER L'AGILITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DES PROCESSUS

- *Harmonisation des pratiques des chargés d'événements* : trois directions (production, immeuble et exploitation) ont travaillé avec les fournisseurs pour définir de nouvelles normes d'opérations, revoir le fonctionnement des réunions d'opération et recadrer les rapports de coordination.

- *Amélioration de la collaboration entre les ventes et la production* : l'arrimage entre ces deux directions a été entamé avec l'établissement de la liste des processus à court et à long terme (par ex., demande d'évaluation de services, demande d'émission de plans). Une liaison continue sur les résultats de la satisfaction des clients a également été mise en place.

- *Élaboration d'un plan de continuité des affaires en cas de pandémie* : le plan de continuité des affaires est un outil essentiel afin de faire face à un niveau d'absentéisme élevé en cas de pandémie. Dans le cadre de son élaboration, trois groupes de travail ont été mis sur pied pour traiter de prévention, de ressources humaines et de relations avec la clientèle. Leur rôle est de procéder à l'évaluation du risque et au développement d'une stratégie de contrôle. Ce projet a requis une bonne mobilisation des employés. L'étape suivante prévue dans les prochains mois est la rédaction du plan.

- *Élaboration d'un plan de gestion de la mobilité* : en 2007-2008, on a établi les grandes orientations du plan de gestion *Mobilité, polyvalence et relève* ainsi que les axes d'intervention. Les postes clés ont également été désignés, le tout dans l'optique d'élaborer un plan de relève.

- *Gestion du changement* : la refonte de la structure organisationnelle a amené beaucoup de changements. La Société a donc proposé aux gestionnaires une formation et un accompagnement pour leur permettre de mettre en œuvre des stratégies de changement en fonction des enjeux et des difficultés prévues et de répondre aux questions des employés de leurs services.

- *Développement d'une nouvelle culture d'apprentissage* : un effort particulier a été mis sur l'optimisation des connaissances en ce qui touche les particularités du Palais. Un plan de redressement de la connaissance des produits et services du Palais a été amorcé ainsi que l'échantillonnage des postes nécessitant une mise à niveau des connaissances.

- *Développement d'une expertise en gestion de projets d'immobilisations* : en 2007-2008, une liste de projets d'immobilisations sur cinq ans, liés au maintien des actifs, a été élaborée. Les prochaines étapes à venir touchent la méthodologie et la mise en œuvre du plan du maintien des actifs.

- *Élaboration et mise en œuvre du rapport de vérification des processus d'acquisition et de gestion des contrats* : les étapes de vérification et de recommandation ont été complétées ainsi que la planification de leur mise en œuvre. Ces étapes ont été réalisées dans l'optique d'améliorer des processus et de respecter notre engagement auprès du Conseil du trésor en ce qui touche la réglementation en vigueur.

ADAPTER LE NIVEAU DE PRESTATION DES SERVICES À LA DEMANDE

- *Révision du niveau de service offert par la fonction Accueil* : cet exercice en cours en 2007-2008 est le fruit d'un comité de travail qui a pour objectif de revoir et de redéfinir l'offre de base en prenant notamment en compte la cohabitation entre le personnel de la Société et le personnel des clients sur place. La signalétique statique, dynamique et événementielle a également fait l'objet d'une révision et d'une planification pour passer à l'étape de réalisation en 2008-2009.

- *Évaluation de la satisfaction de la clientèle* : le sondage de satisfaction de la qualité des services auprès des clients, en vigueur depuis deux ans, a été poursuivi. En 2007-2008, les résultats sont en hausse par rapport à 2006-2007 : le taux de satisfaction obtenu est de 87 %, avec un taux de réponse de 32 %, comparativement à 83 % l'année précédente, avec un taux de réponse de 29 %. L'analyse de ces résultats permettra en 2008-2009 d'élaborer un plan d'action visant à améliorer la performance particulièrement sur le plan du temps de réponse et à établir des normes de qualité pour les services offerts.

ASSURER L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

- *Développement d'une valeur économique globale* : le développement de cet outil de mesure est en cours. À terme, il permettra de qualifier les événements potentiels à partir d'un modèle.

- *Réduction du déficit de fonctionnement* : un modèle financier a été élaboré et appliqué en grande partie lors de la préparation du budget 2008-2009. Il s'agit du plan financier de trois ans basé sur l'amélioration des principaux indicateurs de performance identifiés et mis en place au cours de l'année.

- *Définition des rôles complémentaires entre la Société et ses fournisseurs* : la production d'un événement nécessite le travail conjoint de différentes équipes. Il s'agit de cerner les problèmes de fonctionnement entre la Société et certains de ses fournisseurs, problèmes pouvant nuire à la productivité globale. Le travail a été complété pour le volet services alimentaires par la signature d'un nouveau contrat qui porte une attention spéciale aux modalités de fonctionnement entre les parties. Il reste à régler le dossier d'aménagement des salles et des services en audiovisuel.

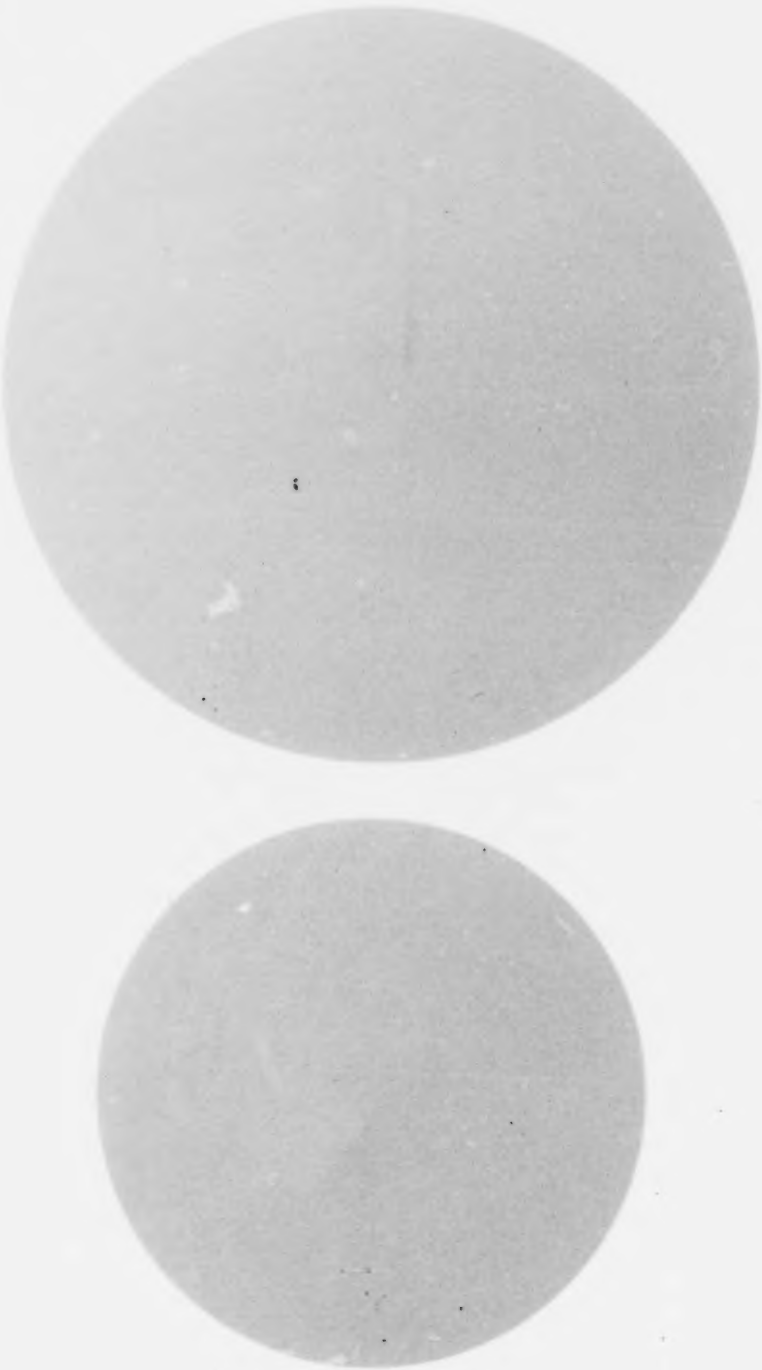

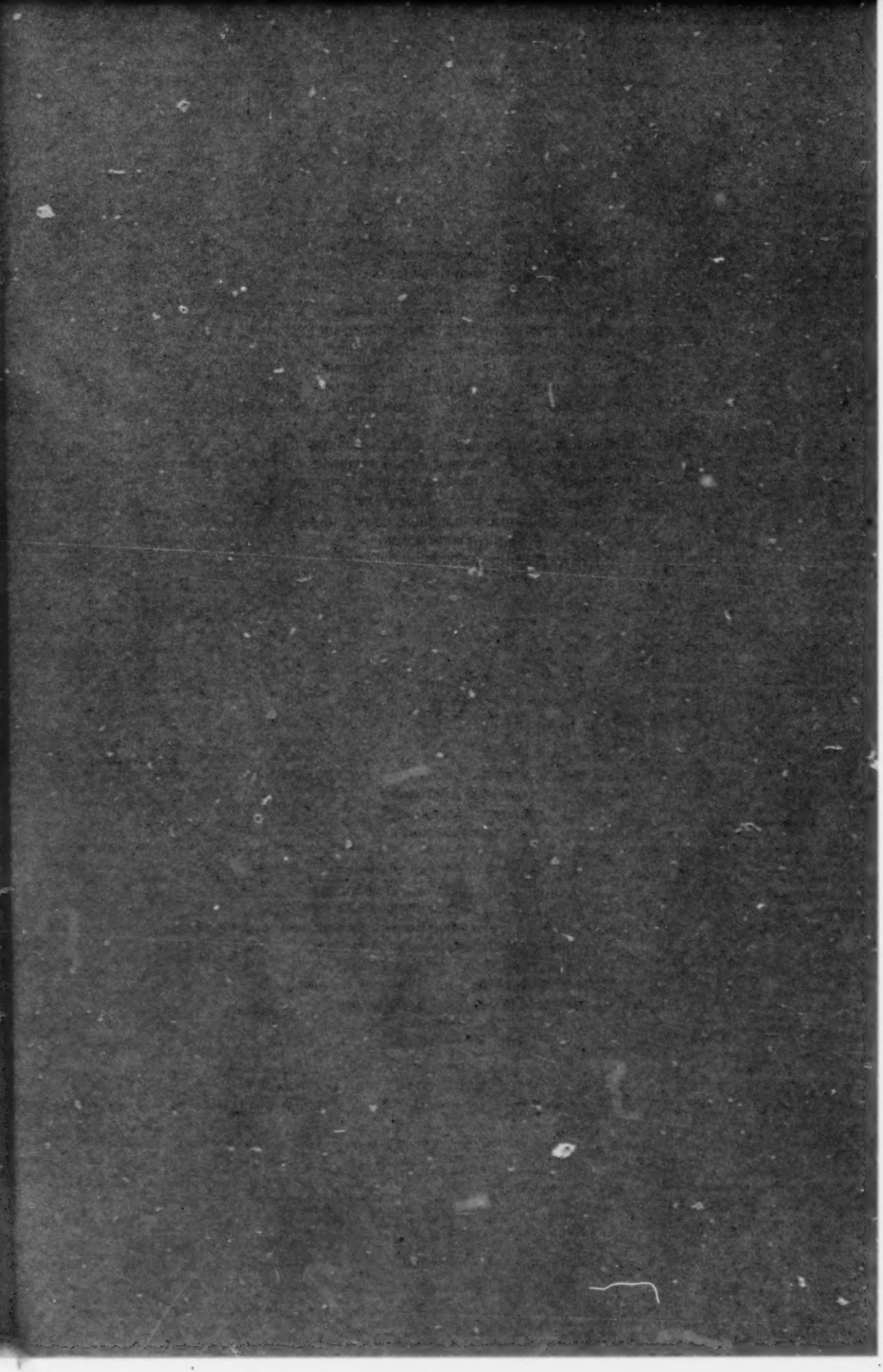

2,485 MILLIONS DE DOLLARS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS

Si le développement de nouveaux produits et services est primordial dans l'offre globale du Palais, le maintien des actifs l'est tout autant.
Plus de 30 projets ont fait l'objet d'investissements dans le cadre du programme de maintien des actifs, dont :

- le renouvellement du tapis par un tapis de fibres recyclées, complété à 95 % au 31 mars 2008 ;
- la réfection cosmétique de la salle de banquet 517 ;
- le remplacement de tous les haut-parleurs dans les salles 517 et 710, assurant une qualité sonore grandement améliorée ;
- la modernisation du système de communication par radiofréquence, assurant une meilleure qualité de service ;
- les travaux de toiture ;
- les travaux d'économie d'énergie.

NOUVEAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS ET NON FINANCIERS

La mise en place d'indicateurs de performance financiers et non financiers constitue l'un des faits saillants de l'année 2007-2008. Leur existence permet notamment d'évaluer les résultats en fonction des pieds carrés utilisés lors des événements.
Ces nouveaux outils permettent une mesure trimestrielle des résultats et serviront dans l'établissement des orientations futures.

Les activités de la Société touchent trois marchés : les congrès, les expositions ainsi que les réunions, galas et événements spéciaux.

CONTEXTE

Comme la Société évolue sur trois marchés très distincts – congrès, expositions et réunions, galas et événements spéciaux – sa performance globale découle de ses performances sur chacun des marchés. Or, ces trois marchés connaissent des contextes très différents les uns des autres.

Le marché des grands congrès internationaux ne s'est pas encore remis de l'écroulement qu'il a connu à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Selon l'Union of International Associations (UIA), il faudra encore attendre de deux à cinq ans pour retrouver le contexte de 2000. On assiste toutefois à l'émergence de nouvelles destinations vedettes, mais l'Europe conserve pour le moment une position prédominante avec 59 % de part de marché. Les Amériques continuent à dégringoler dans le classement des destinations populaires, connaissant une baisse continuelle de part de marché de 22 % en 2000 à 18,5 % en 2006 selon l'UIA. Montréal arrive toutefois à se hisser au 2e rang des destinations nord-américaines les plus populaires après New York. Malgré un contexte mondial plutôt difficile, Montréal tire son épingle du jeu grâce aux efforts concertés des partenaires de l'industrie touristique, unis dans la promotion de la métropole, et conserve son titre de première ville d'accueil au Canada pour les rencontres internationales.

Par ailleurs, le marché des expositions demeure un marché à forte contribution pour la Société qui a connu une hausse dans le nombre de ce type d'événements en 2007-2008. Le marché des réunions, galas et événements spéciaux poursuit sa croissance et présente un potentiel intéressant pour la Société.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Globalement, l'année 2007-2008 constitue une très bonne année dans l'histoire du Palais. Tous les objectifs ciblés ont été atteints ou dépassés. En effet, 230 événements ont eu lieu au Palais en 2007-2008, en hausse par rapport aux 215 événements de l'année précédente : il y a eu moins de congrès, mais plus d'expositions commerciales et plus de réunions, galas et événements spéciaux. Grâce à la multifonctionnalité du Palais, qui peut accueillir une grande diversité d'événements, la baisse de réservation dans un marché en particulier peut être compensée par une meilleure performance dans les autres marchés. Ce fut notamment le cas cette année. Même si les marchés n'ont pas contribué de la même façon que les années précédentes, le niveau de revenus s'est maintenu pour atteindre 16,9 millions de dollars.

Les résultats globaux et par marché de la Société sont présentés dans les pages qui suivent.

ÉVÉNEMENTS TENUS EN 2007-2008

Type d'événement	Nombre	Participants	Nuitées	Retombées économiques
Congrès internationaux	12	12 681	48 956	28 648 349 $
Congrès américains	10	17 781	68 906	33 951 775
Congrès canadiens	5	18 440	12 650	8 702 068
Congrès québécois	8	26 806	9 676	17 545 263
Expositions commerciales	26	44 354	1 665	37 407 465
Expositions publiques	27	363 070	1 100	0
Réunions diverses	92	63 922	939	0
Galas et événements spéciaux	50	63 004	150	0
TOTAL	230	610 058	144 042	126 254 920 $

ENTENTES CONCLUES EN 2007-2008

Type d'événement	Nombre	Participants	Nuitées	Retombées économiques
Congrès internationaux	8	16 952	40 187	40 071 263 $
Congrès américains	6	12 800	38 165	34 989 357
Congrès canadiens	7	20 525	42 265	43 951 122
Congrès québécois	6	14 800	2 000	6 688 464
Expositions commerciales	29	79 420	8 205	82 324 451
Expositions publiques	21	132 477	200	0
Réunions diverses	86	63 594	635	0
Événements spéciaux	49	49 988	370	
TOTAL	212	390 556	132 027	208 024 657 $

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES DE 2004-2005 À 2008-2009
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Des revenus autonomes qui se maintiennent à plus de 16,7 M$ depuis trois ans.

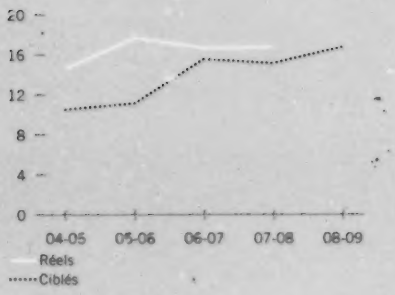

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU PIED CARRÉ DE 2006-2007 À 2008-2009
(EN DOLLARS)

Un nouvel indicateur de performance : les revenus autonomes au pied carré loué.

Les revenus au pied carré ont progressé de 5,4 % cette année.

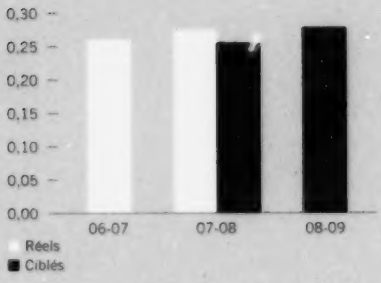

TOTAL DES ÉVÉNEMENTS DE 2004-2005 À 2008-2009

Un nombre d'événements en hausse de 7 %.

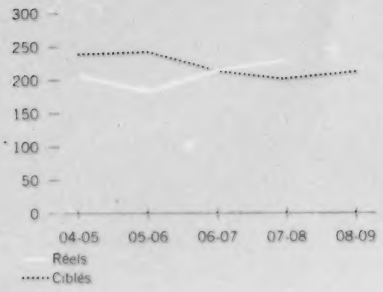

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES
DE 2004-2005 À 2008-2009

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU
PIED CARRÉ DE 2006-2007 À 2008-2009

TOTAL DES ÉVÉNEMENTS DE 2004-2005
À 2008-2009

RÉPARTITION DES REVENUS AUTONOMES PAR MARCHÉ EN 2007-2008

Une performance globale dominée par le marché des congrès et celui des expositions.

Le marché des expositions a généré 39 % des revenus autonomes, le marché des congrès 35 %, en baisse par rapport à 2006-2007. Le marché des réunions, galas et événements spéciaux continue d'augmenter sa part, passant de 9 % en 2005-2006, à 17 % en 2006-2007 et à 19 % en 2007-2008.

39 % ..... EXPOSITIONS

35 % ..... CONGRÈS

19 % RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX .....

7 % ..... AUTRES

RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ EN 2007-2008

Le marché des réunions, galas et événements spéciaux a prédominé en nombre d'événements, augmentant sa part à 62 % par rapport à 58 % l'année dernière. La proportion des congrès a reculé de 6 % cette année.

62 % ..... RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

23 % ..... EXPOSITIONS

15 % ..... CONGRÈS

TOTAL DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DE 2004-2005 À 2007-2008

(EN MILLIERS)

Un nombre de participants relativement stable, en hausse de 1,4 % par rapport à 2006-2007. Toutefois, le marché des congrès a connu une baisse de 35,8 % du nombre de délégués ; le marché des expositions et celui des réunions, galas et événements spéciaux ont connu respectivement des hausses de 7,7 % et de 20,8 %.

RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR MARCHÉ EN 2007-2008

Le marché des expositions fournit toujours la majorité du nombre total de participants, en hausse de 4 % par rapport à 2006-2007.

67 % .....
EXPOSITIONS

21 % .....
RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

12 % .....
CONGRÈS

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIONS)

Des retombées économiques en baisse de 40,8 % par rapport à 2006-2007, une chute due principalement à la baisse du nombre de congrès et du nombre moyen de participants.

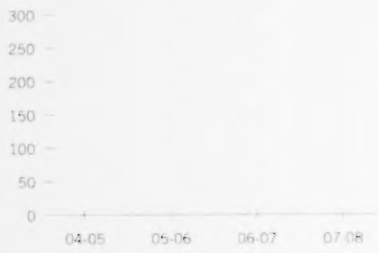

NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIERS)

Un total de 144 042 nuitées, en baisse de 8 %.

Les congrès américains ont généré le plus grand nombre de nuitées (68 906), suivis des congrès internationaux (48 956) et des congrès canadiens (12 650).

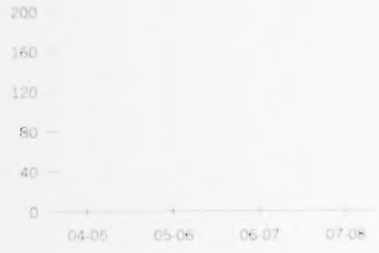

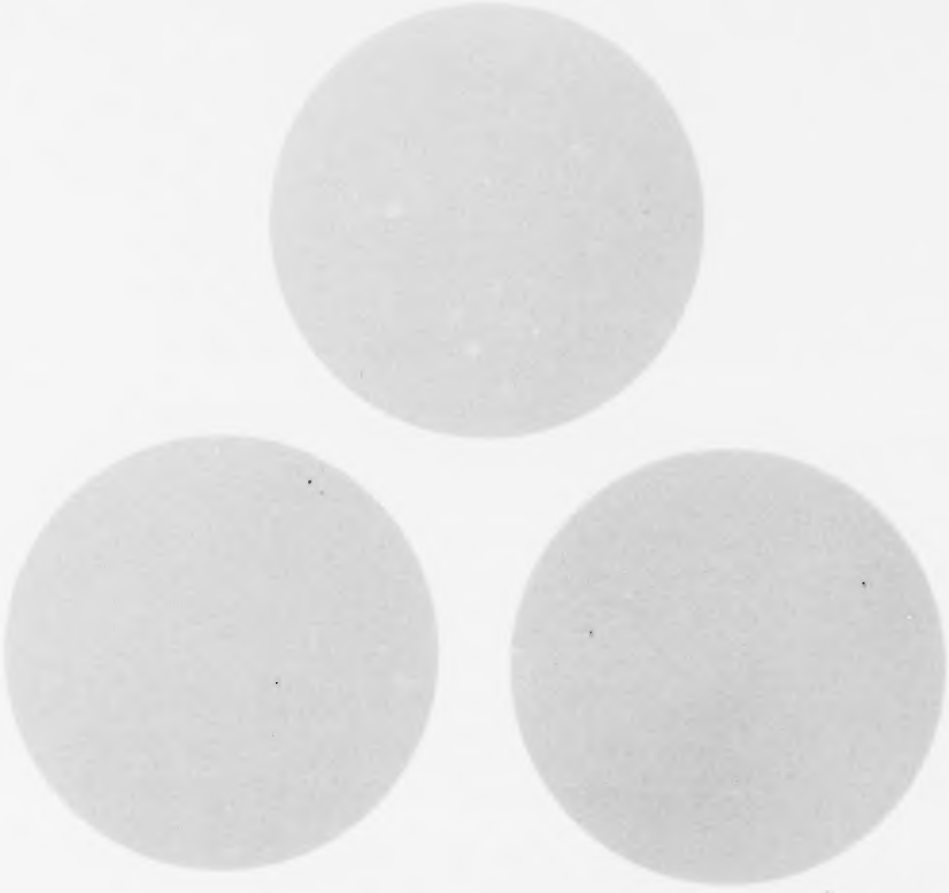

REVUE DE L'ANNÉE : MARCHÉ DES CONGRÈS

Un congrès est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On peut également utiliser les termes d'assemblées, de colloques, de conférences, de forums et de symposiums. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

CONTEXTE

Se classant première ville d'accueil au Canada pour les rencontres internationales, deuxième en Amérique du Nord après New York, Montréal demeure une destination de choix pour les grands congrès internationaux. Toutefois, le positionnement de la ville et du Palais se trouve fragilisé par des phénomènes qui ne peuvent être maîtrisés :

- l'émergence de nouvelles destinations exotiques aux attraits inégalables ;
- le climat d'insécurité mondiale qui s'est installé à la suite des divers attentats terroristes ;
- la force du dollar canadien ;
- l'émergence de nouvelles règles concernant les commandites des compagnies pharmaceutiques.

Alors que l'Amérique du Nord connaît des difficultés notables en perdant des parts de marché année après année depuis les attentats du 11 septembre 2001, Montréal a pour sa part effectué une belle remontée passant du 25e rang mondial des villes de congrès au 14e rang mondial en 2006 selon l'UIA. Pour conserver ce positionnement, Montréal et son Palais doivent donc continuer à se distinguer parmi une offre surabondante.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2007-2008 a été une année sans congrès de grande affluence. Malgré tout, les revenus autonomes de 5,8 millions de dollars ont dépassé les objectifs de l'année de 9,3 %. Au total, le Palais a accueilli 35 congrès, dont la majorité (12) ont été des congrès internationaux qui ont généré 48 956 nuitées et 28,6 millions de dollars de retombées économiques, en baisse de 1,7 million par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le Palais a accueilli 10 congrès américains, totalisant 33,9 millions de dollars en retombées économiques.

En ce qui a trait aux congrès canadiens – un marché de petite taille avec 60 associations –, la performance a été en baisse par rapport à celle de l'année précédente sur tous les plans : nombre d'événements (5), nombre de participants (18 440), nombre de nuitées (12 650) et retombées économiques (8,7 millions de dollars).

Ce fut de même sur le marché québécois : le Palais a accueilli 8 congrès qui ont généré plus de 17,5 millions de dollars de retombées économiques, en baisse de 4,5 millions de dollars par rapport à 2006-2007.

MARCHÉ DES CONGRÈS

MARCHÉ DES CONGRÈS – REVENUS AUTONOMES DE 2004-2005 À 2008-2009

(EN MILLIONS)

Dépassement des objectifs : 9,3 % pour les revenus autonomes.

MARCHÉ DES CONGRÈS – REVENUS AUTONOMES AU PIED CARRÉ DE 2006-2007 À 2008-2009

(EN DOLLARS)

Les revenus au pied carré ont atteint 0,2795 $ cette année comparativement à 0,2590 $ un an plus tôt, soit une progression de 7,9 %.

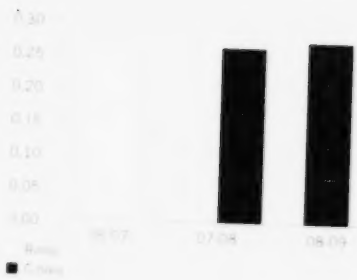

MARCHÉ DES CONGRÈS - NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2004-2005 À 2008-2009

Un nombre total de congrès en baisse pour les congrès canadiens et québécois.

Un total de 22 congrès internationaux et américains ont eu lieu cette année comparativement à 21 l'an dernier.

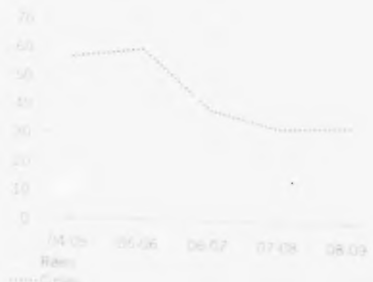

MARCHÉ DES CONGRÈS –
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS
DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIERS)

Une baisse de 35,8 % du nombre de participants en 2007-2008 par rapport à 2006-2007.

Tous les congrès – d'où qu'ils viennent – ont connu une baisse de participation.

MARCHÉ DES CONGRÈS – RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIONS)

Depuis l'année exceptionnelle de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2005-2006, les retombées économiques et le nombre total de nuitées ont reculé.

MARCHÉ DES CONGRÈS – NOMBRE TOTAL
DE NUITÉES DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIERS)

Les congrès américains ont généré près de la moitié du nombre total de nuitées, soit 68 906.

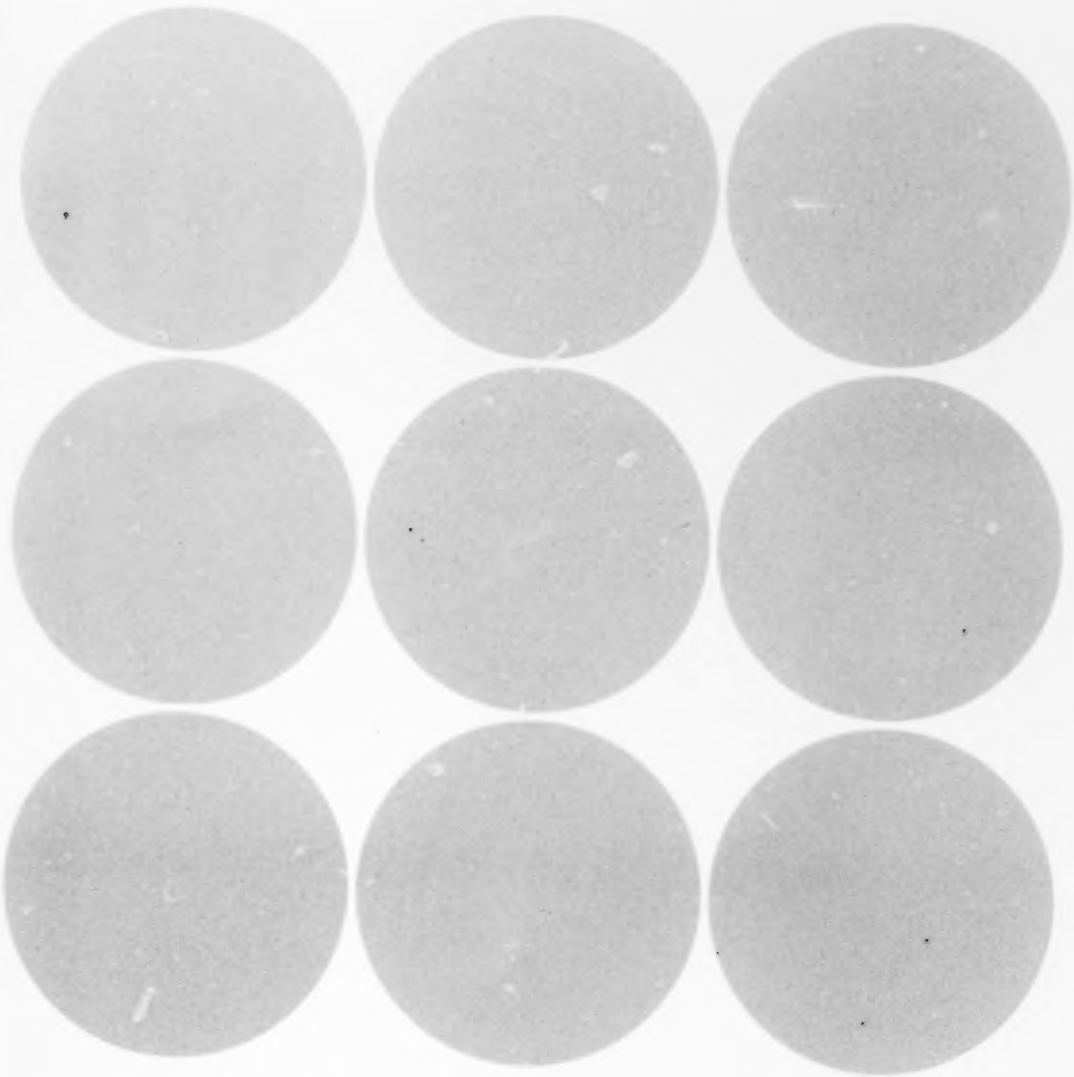

REVUE DE L'ANNÉE : MARCHÉ DES EXPOSITIONS

Une exposition est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

CONTEXTE

Les expositions commerciales et publiques représentent un marché stable, à forte contribution pour la Société. La concurrence y est toutefois très forte.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2007-2008 représente la meilleure performance du marché des expositions dans l'histoire de la Société avec 26 expositions commerciales et 27 expositions publiques. Ces événements ont attiré un total de 407 424 participants et permis d'engranger 6,7 millions de dollars en revenus autonomes. On note toutefois une baisse des retombées économiques de l'ordre de 26,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par l'absence du Salon international de l'alimentation, le SIAL, qui a lieu tous les deux ans et qui génère à lui seul 10 millions de dollars en retombées.

MARCHÉ DES EXPOSITIONS

MARCHÉ DES EXPOSITIONS – REVENUS AUTONOMES DE 2004-2005 À 2008-2009

EN MILLIONS

La meilleure performance dans l'histoire de la Société pour une deuxième année consécutive.

Les résultats démontrent une croissance soutenue des revenus autonomes enregistrés sur le marché des expositions au cours des dernières années.

MARCHÉ DES EXPOSITIONS – REVENUS AUTONOMES AU PIED CARRÉ DE 2006-2007 À 2008-2009

EN DOLLARS

Les revenus au pied carré ont progressé de 1,38 % pour atteindre 0,3668 $ en 2007-2008.

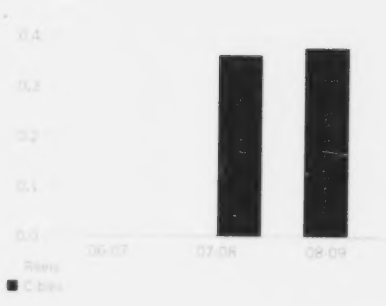

MARCHÉ DES EXPOSITIONS – NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2004-2005 À 2008-2009

Un nombre d'événements qui dépasse de 21,5 % la moyenne des cinq dernières années.

MARCHÉ DES EXPOSITIONS – NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIERS)

Après deux ans de baisse, l'affluence à nouveau en hausse.

MARCHÉ DES EXPOSITIONS – RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE 2004-2005 À 2007-2008
(EN MILLIONS)

Baisse notable des retombées économiques.

Les retombées économiques calculées exclusivement pour les expositions commerciales ont connu une baisse de 41 %.

REVUE DE L'ANNÉE : MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Une réunion est un rassemblement d'un groupe restreint de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

Un événement spécial est une activité organisée à l'occasion d'un grand repas, d'une fête, de la remise de diplômes ou de marques de reconnaissance ou de présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

CONTEXTE

Le marché des réunions, galas et événements spéciaux est en pleine explosion. Il représente un marché potentiel fort intéressant. En plus d'offrir des salles et des capacités qui répondent aux besoins de ce marché, le Palais innove en travaillant sur l'ouverture des salles 210 et 230, du Foyer 2008 et de l'Atrium à des traiteurs externes. Ces nouveaux paramètres de location permettront au Palais de se doter d'un avantage concurrentiel pour les années à venir.

PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2007-2008 représente la meilleure performance du Palais sur ce marché dans son histoire. On note une augmentation de 13,6 % du nombre d'événements, de 20,8 % du nombre de participants et de 13,9 % des revenus autonomes. Au total, les 142 événements qui ont eu lieu au Palais ont généré 3,2 millions de dollars en revenus autonomes, soit 400 000 dollars de plus que l'année précédente.

Les efforts d'optimisation du calendrier ont certainement contribué à ces bons résultats.

RÉSULTATS EN 2007-2008 : MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – REVENUS AUTONOMES DE 2004-2005 À 2008-2009

Les revenus poursuivent leur hausse pour atteindre 8,2 millions de dollars.

Les revenus générés dans ce marché ont doublé depuis 2005-2006.

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – REVENUS AUTONOMES AU PIED CARRÉ DE 2006-2007 À 2008-2009

Les revenus au pied carré ont atteint 0,39 $ 2 $, en progression de 9,4 % par rapport à la performance réalisée un an auparavant.

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2004-2005 À 2008-2009

Le nombre d'événements est en hausse de 13,6 %.

RÉSULTATS EN 2007-2008 : MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – REVENUS AUTONOMES DE 2004-2005 À 2008-2009
(EN MILLIONS)

Les revenus poursuivent leur hausse pour atteindre 3,2 millions de dollars.

Les revenus générés dans ce marché ont doublé depuis 2005-2006.

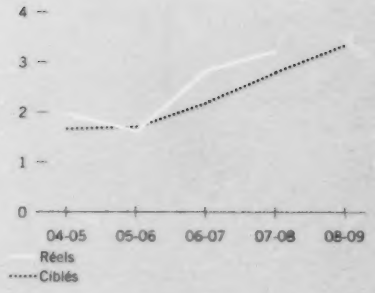

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – REVENUS AUTONOMES AU PIED CARRÉ DE 2006-2007 À 2008-2009
(EN DOLLARS)

Les revenus au pied carré ont atteint 0,3962 $, en progression de 9,4 % par rapport à la performance réalisée un an auparavant.

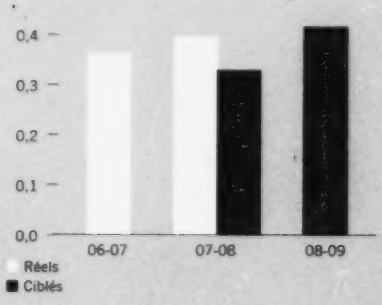

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2004-2005 À 2008-2009

Le nombre d'événements est en hausse de 13,6 %.

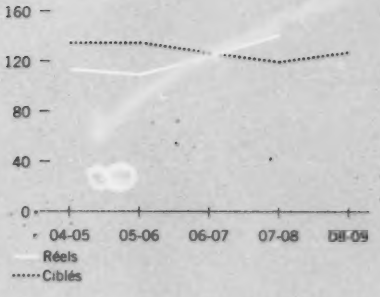

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2007-2008 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société ;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

À Montréal, le 16 mai 2008

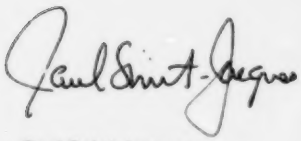

Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,

Paul Saint-Jacques

Le directeur, Finances et administration,

André Saucier, CGA

Montréal, le 16 mai 2008

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

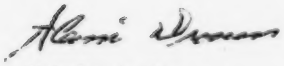

Alain Drouin, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 16 mai 2008

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Location d'espaces	6 605 108 $	6 654 972 $
Redevances (note 4)	3 527 233	3 463 565
Services auxiliaires (note 5)	5 989 300	5 912 374
Location à titre gratuit (note 6)	615 882	614 432
Autres produits (note 7)	766 837	995 643
	17 504 360	17 640 986
CHARGES		
Frais d'événements (note 8)	4 696 005	4 948 918
Frais d'opération et d'administration (note 9)	17 322 401	16 974 086
Taxes municipales	6 079 970	7 333 594
Perte sur location à titre gratuit (note 6)	615 882	614 432
Frais financiers – nets (note 10)	14 453 144	14 984 895
	43 167 402	44 855 925
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS	(25 663 042)	(27 214 939)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 11)	31 907 827	30 834 572
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	6 244 785	3 619 633
Moins-value non matérialisée sur placement (note 13)	(1 369 300)	–
Gain sur cession d'immobilisations	7 084	764
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés (note 11)	9 998 105	9 996 988
Amortissement des immobilisations	(11 027 661)	(11 044 528)
Amortissement des apports reportés	658 852	658 853
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	–	(229 249)
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif	151 170	233 803
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 663 035 $	3 236 264 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	21 436 914 $	18 200 650 $
Excédent des produits sur les charges	4 663 035	3 236 264
SOLDE À LA FIN	26 099 949 $	21 436 914 $
Excédent cumulé investi en immobilisations	7 024 211 $	7 059 338 $
Excédent cumulé non affecté	19 075 738	14 377 576
	26 099 949 $	21 436 914 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS
BILAN
AU 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	893 166 $	746 772 $
Placements temporaires (note 12)	17 978 681	10 580 440
Créances	1 531 903	2 473 665
Frais payés d'avance	1 090 423	1 436 588
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 15)	13 227 847	12 180 350
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4 %	–	5 882 848
	34 722 020	33 300 663
Immobilisations (note 14)	282 242 301	292 421 388
Frais reportés, au coût amorti	579 106	1 831 506
Placement à long terme (note 13)	3 141 500	–
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 15)	27 356 125	25 562 089
	348 041 052 $	353 115 646 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	11 631 175 $	11 898 274 $
Dépôts des clients	2 340 235	2 177 798
Versements sur la dette à long terme (note 18)	8 649 500	36 428 815
	22 620 910	50 504 887
Apports reportés (note 17)	9 869 931	10 528 783
Dette à long terme (note 18)	289 450 262	270 645 062
	321 941 103	331 678 732
EXCÉDENT CUMULÉ	26 099 949	21 436 914
	348 041 052 $	353 115 646 $

ENGAGEMENTS (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

Suzanne Landry, FCA, FCMA

Claude Liboiron

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	18 165 980 $	16 454 454 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	39 064 400	38 559 400
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(29 519 146)	(28 529 558)
Intérêts reçus	714 860	249 067
Intérêts versés	(14 324 358)	(15 329 226)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 101 736	11 404 137
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT[1]		
Acquisition d'immobilisations	(1 334 884)	(1 506 354)
Placement à long terme	(3 141 500)	–
Produit de cession d'immobilisations	5 857 132	1 139
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 380 748	(1 505 215)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(7 937 849)	(7 629 563)
Dette à long terme	–	6 100 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 937 849)	(1 529 563)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 544 635	8 369 359
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 327 212	2 957 853
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN[2]	18 871 847 $	11 327 212 $

(1) En date du 31 mars 2008, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 3 824 799 $ (au 31 mars 2007 : 4 306 117 $).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse	893 166 $	746 772 $
Placements temporaires	17 978 681	10 580 440
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 871 847 $	11 327 212 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Actifs et passifs financiers
Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans Frais financiers. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux placements détenus jusqu'à leur échéance et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction
Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Frais financiers nets.

La Société a classé l'encaisse et les papiers commerciaux adossés à des actifs dans cette catégorie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les papiers commerciaux adossés à des actifs sont désignés par la Société comme étant détenus à des fins de transaction parce que la Société juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la Société.

Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et autres passifs financiers
Les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) ou au taux contractuel, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Frais financiers nets, le cas échéant.

La Société a classé dans cette catégorie les instruments financiers suivants :

Placements détenus jusqu'à leur échéance	– Placements temporaires
Prêts et créances	– Créances
	– Créances à recevoir sur vente d'actif
Autres passifs	– Charges à payer et frais courus
	– Dette à long terme

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec
Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais d'émission et de gestion financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Frais reportés
Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Apports reportés
Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises étrangères
Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits
Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, nommément au moment où :

- les services sont rendus ;
- il y a une preuve claire qu'une entente existe ;
- les montants sont établis ou peuvent l'être ;
- la capacité de recouvrement est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions
La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais d'émission afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Modifications comptables – Chapitre 1506
Le 1er avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles

sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation – Chapitre 3855
Résultat étendu – Chapitre 1530
Instruments financiers – informations à fournir et présentation – Chapitre 3861
Le 1er avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.*

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la Société réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé rétrospectivement sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs.

Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. En vertu des dispositions transitoires de ce chapitre, les états financiers des exercices antérieurs de la Société ne sont pas retraités.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Les classements n'ont eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008 à l'exception de la présentation et de la comptabilisation des frais de financement de la dette à long terme.

Les frais de financement sont maintenant présentés en diminution de la dette à long terme et comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 1er avril 2007, les frais de financement au montant de 1 241 807 $ ont été présentés en diminution de la dette à long terme.

Les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte doivent être séparés et classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction ; ils sont alors évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. La Société n'a identifié aucun dérivé incorporé devant être séparé des contrats hôtes. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul des autres éléments du résultat étendu n'est présenté.

B) MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Normes comptables futures
En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et la Société les mettra en application à compter du 1er avril 2008.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et la Société la mettra en application à compter du 1er avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », ainsi que des modifications corrélatives à certaines recommandations du manuel de l'ICCA. Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 et la Société le mettra en application à compter du 1er avril 2009. La direction de la Société estime que ce nouveau chapitre n'aura pas d'incidence sur les états financiers.

4. REDEVANCES

	2008	2007
Billets vendus	482 592 $	445 038 $
Services alimentaires	2 334 816	2 281 837
Services audiovisuels	585 111	633 367
Autres	124 714	103 323
	3 527 233 $	3 463 565 $

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2008	2007
Stationnement	1 063 750 $	1 008 760 $
Aménagement	1 154 358	1 380 397
Entretien ménager	508 310	426 592
Audiovisuel	719 577	491 494
Télécommunications	588 191	730 184
Accueil et vestiaire	188 489	222 770
Plomberie et électricité	1 408 815	1 437 940
Sécurité	270 588	140 330
Autres	87 222	73 907
	5 989 300 $	5 912 374 $

6. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

7. AUTRES PRODUITS

	2008	2007
Location de locaux	716 054 $	690 943 $
Sous-location de locaux administratifs	50 783	304 700
	766 837 $	995 643 $

8. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2008	2007
Traitements – personnel à l'événement		
Services à la clientèle	609 841 $	594 018 $
Stationnement	115 338	99 937
Accueil et vestiaire	610 849	736 522
Audiovisuel	462 149	453 346
Télécommunications	118 305	114 108
Aménagement	1 310 856	1 389 552
Entretien ménager	508 713	564 385
Audiovisuel	76 890	80 768
Télécommunications	100 789	146 451
Plomberie et électricité	295 234	368 817
Sécurité	224 226	118 592
Autres frais	262 815	282 422
	4 696 005 $	4 948 918 $

9. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	7 632 051 $	7 198 132 $
Assurances et permis	280 059	281 141
Électricité et chauffage	1 683 061	1 787 694
Gardiennage	775 232	762 737
Service d'entretien ménager	701 147	737 592
Service d'entretien spécialisé	848 615	894 080
Entretien et réparations	3 185 045	2 468 986
Amortissement des frais initiaux de location reportés	82 343	74 252
Loyers	113 901	609 274
Promotion et communications	1 315 661	1 145 301
Services professionnels et administratifs	618 937	842 073
Créances douteuses et irrécouvrables	(10 463)	99 522
Formation professionnelle	96 812	73 302
	17 322 401 $	16 974 086 $

10. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	15 144 626 $	15 232 953 $
Autres intérêts et frais bancaires	23 378	1 009
	15 168 004	15 233 962
Intérêts sur soldes bancaires et placements temporaires	(714 860)	(249 067)
	14 453 144 $	14 984 895 $

11. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Subvention de fonctionnement		
Subvention encaissée pour l'exercice	39 064 400 $	38 559 400 $
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec relatif à l'exercice précédent	(11 734 919)	(11 665 069)
	27 329 481	26 894 331
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	4 578 346	3 940 241
Total de la subvention de fonctionnement	31 907 827	30 834 572
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés à long terme	9 998 105	9 996 988
	41 905 932 $	40 831 560 $

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Acceptations bancaires, au taux de 3,5 %, échéant le 1er avril 2008	8 700 000 $	– $
Certificats de dépôt, au taux de 3,5 %, échéant le 24 avril 2008	9 278 681	–
Papiers commerciaux, au taux moyen de 4,3 %, échéant entre le 2 avril et le 15 mai 2007	–	10 580 440
	17 978 681 $	10 580 440 $

13. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

En août 2007, une crise de liquidité a ébranlé le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Par conséquent, depuis le 13 août 2007, la Société n'est pas en mesure d'obtenir le remboursement des sommes qui lui sont dues à l'échéance du PCAA non bancaire qu'elle détient.

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies (aussi appelées « conduits »). Le papier commercial émis a habituellement un terme de un ou trois mois. Il existe deux grandes catégories de PCAA : le papier A, qui est assorti d'une entente de soutien avec une institution bancaire en cas de problème de liquidité, et le papier E, qui possède une clause de prolongation.

Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs a proposé une entente, l'« Accord de Montréal », aux investisseurs qui possèdent du PCAA non parrainé par une banque et qui visait à rétablir le climat de confiance et à élaborer une stratégie de résolution efficace. En vertu de cette entente, les investisseurs s'engagent à ne pas mettre les conduits en défaut (22 en total) afin d'éviter une vente forcée des actifs financiers sous-jacents (« entente de statu quo »).

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien a été formé afin de superviser le processus de restructuration pour convertir le papier commercial en des billets à taux variable et ayant une échéance correspondant aux actifs sous-jacents. Le 16 octobre 2007, le président du comité a annoncé la restructuration réussie d'un premier conduit parmi les 22 touchés par l'Accord de Montréal et l'acceptation par les participants à l'Accord de la prolongation de l'entente de statu quo jusqu'au 14 décembre 2007.

Le 23 décembre 2007, une entente de principe a été conclue pour restructurer entièrement le PCAA émis par 20 des fiducies. La restructuration i) prolongera l'échéance du billet en faveur d'une échéance comparable à celle des actifs sous-jacents ; ii) regroupera certaines séries de PCAA qui s'appuient, en totalité ou en partie, sur des actifs synthétiques ; iii) limitera les obligations relatives aux appels de marge des conduits existants ; et iv) subviendra aux besoins en liquidités des détenteurs de PCAA qui en ont besoin. Tout le PCAA a été réparti parmi les catégories suivantes : i) série d'actifs titrisés traditionnels ; ii) série d'actifs synthétiques ; et iii) série d'actifs américains en sous-prime. Les instruments financiers dérivés de ces restructurations seront propres à chaque catégorie. Une réunion des porteurs de billets s'est tenue le 25 avril 2008 au cours de laquelle le plan de restructuration a été approuvé.

Considérant que ces titres ne sont pas négociables sur un marché actif, la Société a estimé, conformément aux directives de l'ICCA, la juste valeur marchande de ces placements en tenant compte des meilleurs renseignements publics disponibles et l'hypothèse d'une grande probabilité de succès à la proposition de restructuration. Cette estimation comporte une grande part d'incertitude et bien que la Société juge son estimation appropriée selon les conditions actuelles, il est possible que la valeur définitive de ces placements diffère, peut-être même considérablement, de l'estimation actuelle une fois la restructuration terminée. Dépendamment de son ampleur, cet écart pourrait alors modifier les résultats financiers de la Société.

Au 31 mars 2008, la Société détient des titres de PCAA de tiers en restructuration dont le coût s'élève à 4 500 000 $ (3 141 500 $ à la juste valeur).

	Juste valeur	Moins-value non matérialisée	Coût
Actifs synthétiques et hybrides	2 466 500 $	346 000 $	2 812 500 $
Actifs à haut risque	675 000	1 012 500	1 687 500
Frais de restructuration	–	10 800	–
Total	3 141 500 $	1 369 300 $	4 500 000 $

14. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	24 724 128 $	– $	24 724 128 $	24 718 521 $
Bâtisse	349 137 299	100 718 365	248 418 934	257 346 894
Mobilier et équipement	21 002 342	13 261 365	7 740 977	8 933 134
Aménagements	1 310 842	253 826	1 057 016	1 024 952
Équipement informatique	4 922 225	4 701 374	220 851	342 719
	401 096 836	118 934 930	282 161 906	292 366 220
ACTIF INCORPOREL				
Logiciels informatiques	2 038 327	1 957 932	80 395	55 168
	403 135 163 $	120 892 862 $	282 242 301 $	292 421 388 $

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2008, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 3 824 799 $ et sont incluses dans les charges à payer et les frais courus. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 $. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 $. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2008 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2008 s'élèvent à 272 854 773 $ et se répartissent comme suit :

Terrains	21 739 077 $
Bâtisse	244 460 517
Mobilier et équipement	6 655 179
	272 854 773 $

15. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention recouvrable s'établit comme suit :

	2008	2007
Solde au début	37 742 439 $	35 470 279 $
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés	9 998 105	9 996 988
Subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	15 144 626	15 232 953
	62 885 171	60 700 220
Subvention relative au paiement des intérêts et du capital de l'exercice	(22 301 199)	(22 957 781)
Solde à la fin	40 583 972 $	37 742 439 $
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 18)	298 099 762 $	307 073 877 $
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(262 094 136)	(273 271 679)
	36 005 626	33 802 198
Intérêts courus sur ces emprunts	4 578 346	3 940 241
	40 583 972 $	37 742 439 $
Portion court terme	13 227 847 $	12 180 350 $
Portion long terme	27 356 125	25 562 089
	40 583 972 $	37 742 439 $

16. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 10 000 000 $ jusqu'au 30 septembre 2008, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

17. APPORTS REPORTÉS

	2008	2007
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉ		
Solde au début	331 010 $	351 698 $
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant[1]	20 688	20 688
	310 322	331 010
APPORT DU BAILLEUR REPORTÉ		
Solde au début	348 094	369 850
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant[1]	21 756	21 756
	326 338	348 094
APPORT DU CONCESSIONNAIRE REPORTÉ		
Solde au début	159 686	169 667
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant[1]	9 980	9 981
	149 706	159 686
APPORT D'HYDRO-QUÉBEC REPORTÉ		
Solde au début	89 993	96 421
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant[1]	6 428	6 428
	83 565	89 993
APPORT DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉ		
Solde au début	9 600 000	10 200 000
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant[1]	600 000	600 000
	9 000 000	9 600 000
	9 869 931 $	10 528 783 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 658 852 $ (31 mars 2007 : 658 853 $).

18. DETTE À LONG TERME

AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Billets à payer		
taux fixe de 5,719 % l'an (taux effectif de 5,817 %), remboursable par versements semestriels de 1 264 225 $, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 067 186 $ le 1er octobre 2007	– $	29 067 186 $
taux fixe de 5,234 % l'an (taux effectif de 5,3379 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 $, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 $ le 30 septembre 2015	29 109 130	30 058 787
taux fixe de 5,159 % l'an (taux effectif de 5,2616 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 97 938 039 $ le 1er octobre 2013	117 850 175	121 512 266
taux fixe de 4,6035 % l'an (taux effectif de 4,6965 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 $, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 106 499 726 $ le 6 août 2011	116 757 159	120 292 938
taux fixe de 4,343 % l'an (taux effectif de 4,4456 %), remboursable par versements semestriels de 201 051 $, jusqu'au 1er juin 2016 et par un versement de 4 445 695 $ le 1er décembre 2016	5 880 360	6 142 700
taux fixe de 4,598 % l'an (taux effectif de 4,7051 %), remboursable par versements semestriels de 1 157 508 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 22 466 006 $ le 1er octobre 2013	28 502 938	–
	298 099 762	307 073 877
Moins : versements échéant en deçà d'un an	8 649 500	36 428 815
	289 450 262 $	270 645 062 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	8 649 500 $
2010	9 075 932
2011	9 523 464
2012	112 634 016
2013	6 447 533

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts. Les frais de financement sont inclus aux montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur
Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	298 099 762 $	319 119 589 $	307 073 877 $	319 975 928 $

Risque de taux d'intérêt
Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit
L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change
La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite
Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 377 287 $ (2007 : 354 850 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

22. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

2009	3 605 505 $
2010	173 832
2011	173 832
2012	173 832
	4 127 001 $

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommés par le gouvernement conformément à l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.01). Un membre doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du présent code et attester qu'il en a pris connaissance.

2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour contribuer à la réalisation des objets de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. Un membre du conseil d'administration (ci-après appelé « un membre ») est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret numéro 824-98 du 17 juin 1998) et par la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au directeur général de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

6. Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de l'assemblée des membres.

7. Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

8. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

9. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

10. Les informations fournies par un membre en application du présent code sont confidentielles.

11. Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

12. Le directeur général de la Société doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

13. Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

Ce dernier fait part au membre des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

14. La sanction qui peut être imposée à un membre est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

15. Sur conclusion que le membre a contrevenu à la loi, au règlement ou au présent code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

16. Toute sanction imposée à un membre, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

17. Le présent code est accessible au public et est publié dans le rapport annuel de la Société. Le rapport annuel doit en outre faire état de l'application du présent code au cours de l'année.

18. Le présent code entre en vigueur le 1er septembre 1999.

CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

1. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1.1 Engagements

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés. Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.
- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

1.2 Responsabilités

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Cela fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.
- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

2. RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

2.1 Relations avec la clientèle

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Cela sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresser de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

2.2 Relations avec les fournisseurs, partenaires et concurrents

2.2.1 Conflit d'intérêts

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

2.2.2 Cadeaux, divertissements, sommes d'argent
Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait avoir une influence sur leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

2.3 Relations avec les médias
La Direction des communications est le seul porte-parole officiel de la Société. De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, comme par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

3. PROTECTIONS DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Biens matériels
Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

3.2 Biens intellectuels
Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

3.3 Information confidentielle

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Cette information ne doit donc pas être divulguée, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement en informer son supérieur ou la Direction des ressources humaines. Également, tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à faire. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons finalement que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

FAITS SAILLANTS

03 Répartition des espaces occupés – 1er trimestre 2007-2008
03 Répartition des espaces occupés – 2e trimestre 2007-2008
03 Répartition des espaces occupés – 3e trimestre 2007-2008
03 Répartition des espaces occupés – 4e trimestre 2007-2008

LA GOUVERNANCE

13 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
14 La rémunération des cinq plus haut salariés et membres de la direction

LES RESPONSABILITÉS SOCIALES

16 Répartition de l'effectif régulier au 31 mars 2008
16 Répartition de l'effectif à l'événement au 31 mars 2008

PERFORMANCE GLOBALE

26 Événements tenus en 2007-2008
26 Ententes conclues en 2007-2008
27 Total des revenus autonomes de 2004-2005 à 2008-2009
27 Total des revenus autonomes au pied carré de 2006-2007 à 2008-2009
27 Total des événements de 2004-2005 à 2008-2009
28 Répartition des revenus autonomes par marché en 2007-2008
28 Répartition des événements par marché en 2007-2008
28 Total du nombre de participants de 2004-2005 à 2007-2008
29 Répartition du nombre total de participants par marché en 2007-2008
29 Retombées économiques totales de 2004-2005 à 2007-2008
29 Nombre total de nuitées de 2004-2005 à 2007-2008

MARCHÉ DES CONGRÈS

32 Revenus autonomes de 2004-2005 à 2008-2009
32 Revenus autonomes au pied carré de 2006-2007 à 2008-2009
32 Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2008-2009
33 Nombre total de participants de 2004-2005 à 2007-2008
33 Retombées économiques de 2004-2005 à 2007-2008
33 Nombre total de nuitées de 2004-2005 à 2007-2008

MARCHÉ DES EXPOSITIONS

36 Revenus autonomes de 2004-2005 à 2008-2009
36 Revenus autonomes au pied carré de 2006-2007 à 2008-2009
36 Nombre total d'événements de 2004-2005 à 2008-2009
37 Nombre total de participants de 2004-2005 à 2007-2008
37 Retombées économiques de 2004-2005 à 2007-2008

MARCHÉ DES RÉUNIONS, GALAS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

40 Revenus autonomes de 2004-2005 à 2008-2009
40 Revenus autonomes au pied carré de 2006-2007 à 2008-2009
40 Nombre total d événements de 2004-2005 à 2008-2009

COORDONNÉES

Palais des congrès de Montréal
159, rue Saint-Antoine Ouest, 9e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Canada
Tél. : 514 871-8122
Téléc. : 514 871-3188
Tél. sans frais : 1 800 268-8122
info@congresmtl.com

www.congresmtl.com

Rapport annuel 2007-2008
Dépôt légal, 3e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-978-2-923172-12-5

Rédaction et révision : Samarkand
Design : Paprika
Imprimé au Canada

Les états financiers sont imprimés sur un papier sans acide, contenant 30% de contenu recyclé postconsommation.

CROISSANCE,
PRODUCTIVITÉ ET
TRANSPARENCE